

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
INSTRUCTEUR FITNESS**



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE DU SPORT
(CPNEF SPORT)
ET
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT
(OC SPORT)**

**DÉLIBERATION DE LA CPNEF SPORT DU 04/07/2024 PORTANT SUR LE
RENOUVELLEMENT ET
SUR LE REGLEMENT D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
INSTRUCTEUR FITNESS
(Option Cours Collectifs et option Musculation et Personal Training)**

PREAMBULE :

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, au renouvellement du Certificat de Qualification Professionnelle Instructeur Fitness dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n°159 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du 25/03/2022

La CPNEF Sport via l'OC Sport demande le renouvellement de son enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation, la CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent la mise en œuvre de la certification à :

- ACTIVE-FNEAPL, Numéro SIRET : 53211561500017, représenté par Monsieur Doll Thierry, située à Marine de Sisco 20233 SISCO
 - Fédération Nationale de Fitness, Numéro SIRET : 802219949 00012, représenté par Monsieur Andanson Christophe, située à 145, rue Simon Laplace 13290 AIX EN PROVENCE,
-

Sommaire

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
Article 1 – La CPNEF Sport et l’OC Sport, autorités délivrant le CQP Instructeur Fitness	4
Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP INSTRUCTEUR FITNESS	4
Article 3 – Objet du règlement du CQP INSTRUCTEUR FITNESS.....	4
TITRE II : DESCRIPTION DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS	5
Article 4 – Objet du CQP INSTRUCTEUR FITNESS.....	5
4.1. Le CQP INSTRUCTEUR FITNESS répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :	5
4.2. Le CQP INSTRUCTEUR FITNESS répond à un besoin d’emploi identifié par la CPNEF Sport et l’OC Sport.....	5
4.3. Obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers	6
Article 5 – Public visé par le CQP INSTRUCTEUR FITNESS	6
5.1. Cas particulier pour les candidats en situation de handicap.....	6
5.2. Obligations de déclaration dans la cadre de la profession règlementée d’éducateur sportif.	7
Article 6 – Durée du CQP INSTRUCTEUR FITNESS	8
Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP INSTRUCTEUR FITNESS	8
Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP	10
TITRE III - CONDITIONS D’EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS ET RÉGLEMENTATION DE L’ACTIVITÉ	27
Article 9 – Conditions d’exercice professionnel du titulaire du CQP INSTRUCTEUR FITNESS	27
9.1. Autonomie et responsabilité.....	27
9.2. Lieux d’exercice	27
9.3. Publics encadrés.....	27
Article 10 – Réglementation de l’activité du titulaire du CQP INSTRUCTEUR FITNESS.....	27
10.1. Qualification Sécurité	27
10.2. Carte professionnelle	33
TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION	34
Article 11 – Voies d’accès à la certification.....	34
Article 12 – Prérequis exigés à l’entrée dans le processus de formation continue.....	34
Article 13 - Prérequis exigés à la validation de la certification	35
Article 14 – Conditions de mise en œuvre de la formation	36
14.1. L’habilitation des organismes de formation partenaires.....	36
14.2. La durée de formation	36
14.3. Les qualifications minimums requises	37
14.4. Règles spécifiques au cours des épreuves d’évaluation.	40
Article 15 – Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	40
15.1. Modalités des évaluations des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle.....	40
15.2. Conditions d’exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP	41
Article 16 – Exigences de la mise en place d’un tutorat	41

Article 17 – Processus et modalités d'évaluation des compétences de la certification	42
17.1. Responsable de l'organisation des épreuves	42
17.2. Convocation des candidats aux épreuves d'évaluation.	43
17.3. Modalités de l'organisations des épreuves d'évaluation initiales	43
Article 18 – Lutte contre les fraudes	46
Article 19 – Décision et obtention du CQP INSTRUCTEUR FITNESS par la voie de la formation	47
Article 20 – Condition d'accès à la certification par la voie de la validation des acquis d'expérience.....	47
20.1. La phase d'information.....	48
20.2 La phase de recevabilité	48
20.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement	49
20.4 Décision et obtention de la certification par la voie de la VAE	49
TITRE V : EQUIVALENCES ET CORRESPONDANCES ENTRE LES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS	49
Article 21 – Equivalences, dispenses d'épreuves.....	49
21.1 Modalités d'instruction	51
21.2 Décision et obtention du CQP INSTRUCTEUR FITNESS par équivalences ou dispenses d'épreuves.....	51
Article 22 – Reconnaissance de qualification	51
TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION	53
Article 23 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport.....	53
23.1 Composition et désignation.....	53
23.2. Compétences du jury plénier	53
Article 24 – Délivrance de la certification et attestation d'acquisition partielle des blocs de compétences du CQP.....	53
Article 25 – Réclamation et voie de recours	54
Article 26 – Régulation et contrôles des processus d'évaluation pour la certification.....	54
Article 27 – RGPD et Archivage.....	55
ANNEXES AU CQP INSTRUCTEUR FITNESS	56
ANNEXE N°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP INSTRUCTEUR FITNESS.....	56
ANNEXE N °2 : Grilles d'évaluation des prérequis techniques à l'entrée en formation.....	82
ANNEXE N °3 : Grilles d'évaluation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique.....	85
ANNEXE N °4 : Livrets 2 du dossier VAE.....	86
ANNEXE N °5 : Modèle de certificat de qualification professionnelle.....	103
ANNEXE N °6 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences ...	104
ANNEXE N °7 : Voies de recours	105

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1 – La CPNEF Sport et l'OC Sport, autorités délivrant le CQP Instructeur Fitness

Le **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** est délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEF Sport) et de l'Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport).

Lors de la CPNEF Sport du 14 novembre 2019, les partenaires sociaux ont acté la création de l'Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport). L'OC Sport dispose dorénavant de la propriété intellectuelle des certifications professionnelles de la branche du sport conformément à ses statuts.

En sa qualité de pilote du déploiement de la politique de certification de la branche du sport, la CPNEF Sport garde ses pleines prérogatives pour faire évoluer les référentiels de ses CQP ou en décider l'abrogation.

Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

La CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent par convention la mise en œuvre du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation conclue entre d'une part, la CPNEF Sport et l'OC Sport et d'autre part :

- ACTIVE-FNEAPL, Numéro SIRET : 53211561500017, représenté par Monsieur Doll Thierry, située à Marine de Sisco 20233 SISCO
- Fédération Nationale de Fitness, Numéro SIRET : 802219949 00012, représenté par Monsieur Andanson Christophe, située à 145, rue Simon Laplace 13290 AIX EN PROVENCE,

Article 3 – Objet du règlement du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de délivrance du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie d'équivalence sur certains blocs de compétences. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles obtenue dans l'Union européenne (UE) et par équivalence de diplômes extra-communautaires.

Les voies d'accès à la certification par la formation sous statut d'élève ou d'étudiant, par candidature individuelle et par contrat d'apprentissage ne sont pas autorisées.

Ce règlement est mis à disposition de tous les acteurs concernés par le processus de certification, dont les partenaires habilités, les responsables de l'organisation des épreuves, les jurys, les intervenants et les candidats, qui s'engagent à respecter ce règlement.

Dans ce document, les termes candidat, formateur, évaluateur, tuteur, coordonnateur, responsable désignent aussi bien des hommes que des femmes.

TITRE II : DESCRIPTION DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Article 4 – Objet du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

4.1. Le CQP INSTRUCTEUR FITNESS répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'État, les régions et les partenaires sociaux.

[...]

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. »

(Extrait de l'Article L.6111-1 du Code du Travail).

4.2. Le CQP INSTRUCTEUR FITNESS répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport

Ce besoin d'emplois correspond à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il peut faciliter l'accès aux autres diplômes du secteur.

Dans l'étude annuelle CERES réalisée en 2023, le questionnaire abordait la question du recrutement des coachs. 47,6 % des répondants signalent qu'il est difficile ou très difficile de recruter des coachs. Néanmoins ce chiffre est en diminution par rapport à 2021 (67,2 %). 50,6 % restent entre 1 et 4 ans dans l'entreprise et 41,7 % plus de 4 ans alors qu'ils n'étaient que 27,7 % dans ce cas en 2021. Ce chiffre en nette augmentation indique une forme de stabilisation des emplois.

Le CQP Instructeur Fitness répond pleinement à l'évolution du marché du fitness avec ses deux options qui permet de couvrir le besoin des salles de fitness mais aussi le développement accru du personal training dans et en-dehors des salles.

Depuis toujours, dans les salles de fitness deux principaux types de professionnels sont identifiés : les coachs de cours collectifs et ceux qui encadrent la musculation. Bien sûr certains coachs cumulent ces deux compétences. Les coachs en cours collectifs sont spécialisés dans l'animation de contenus pour des groupes, le plus souvent en rythme et musique. La majorité des cours dispensés sont des cours chorégraphiés qui demandent des compétences spécifiques. L'animation des cours collectifs se pratique avec des groupes de 10 à 50 personnes dans la majorité des cas. Depuis quelques années, des « boutiques gym » spécialisées ouvrent et ne proposent qu'une seule sorte de cours collectifs.

De leur côté, les coachs en musculation gèrent des individus ou des petits groupes en utilisant des charges additionnelles, du type haltères ou barres libres, mais également des machines guidées. Depuis quelques années, l'entraînement fonctionnel en petits groupes s'est particulièrement développé, aussi bien dans les salles traditionnelles que dans les salles spécialisées telles que le Crossfit. D'ailleurs dans les nouvelles salles, l'espace de pratique dédié à ce type d'entraînement a tendance à augmenter permettant de réaliser les séances avec des groupes plus importants. En parallèle, le personal training s'est fortement développé en dehors des salles, c'est la tendance numéro un dans toute l'Europe.

Ces personal trainers utilisent divers leviers, mais principalement des notions de musculation associées à du travail cardio-vasculaire. Certains employeurs cherchent des personnes polyvalentes et d'autres des personnes spécialisées. Au regard des entrées en formation, il s'avère que bon nombre de candidats ont des profils uniquement en cours collectifs ou uniquement en

musculature. Le fait d'associer obligatoirement les deux options pour obtenir le diplôme pour travailler aurait un impact très défavorable sur l'emploi dans le secteur du fitness. Les options permettent d'embaucher des coachs « à profil » et ainsi de favoriser la fluidité des recrutements qui sont particulièrement en tension dans le domaine des cours collectifs.

Le fonctionnement du CQP Instructeur Fitness permet d'envisager le passage des deux options sur un temps accessible et avec des équivalences, c'est un parcours de 845 heures, dont 495 en organisme de formation.

Les coachs en musculation gèrent des individus ou des petits groupes en utilisant des charges additionnelles, du type haltères ou barres libres, mais également des machines guidées. Depuis quelques années, l'entraînement fonctionnel en petits groupes s'est particulièrement développé, aussi bien dans les salles traditionnelles que dans les salles spécialisées telles que le Crossfit.

En parallèle, le personal training s'est fortement développé en dehors des salles, c'est la tendance numéro un dans toute l'Europe. Ces personal trainers utilisent divers leviers, mais principalement des notions de musculation associées à du travail cardio-vasculaire. Certaines enseignes cherchent des personnes polyvalentes et d'autres des personnes spécialisées.

Au regard des entrées en formation en BPJEPS, il s'avère que bon nombre de candidats ont des profils uniquement en cours collectifs ou uniquement en musculation. Le fait d'associer obligatoirement les deux options pour obtenir le diplôme pour travailler aurait un impact très défavorable sur l'emploi dans le secteur du fitness et l'effet escompté sur le marché par les employeurs du fitness serait mis à mal. Les employeurs du fitness que nous représentons se plaignent tous d'un manque de personnes qualifiées, en particulier dans le domaine des cours collectifs où une pénurie est clairement évoquée.

4.3. Obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers

Afin de répondre aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport permettant l'encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération, le **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** doit répondre aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers.

Article 5 – Public visé par le CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Le présent CQP **INSTRUCTEUR FITNESS** est accessible à tout public désirant se former à celui-ci et répondant aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Pour ce faire, l'OC Sport répond aux obligations concernant les certificateurs du décret n° 2021-389 du 02 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux et, modifie, dans les mêmes termes, la rédaction des critères du 3° du R. 6113-9 et du 2° du R. 6113-11 pour intégrer concrètement la prise en compte du handicap, en précisant que « Pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences, il est tenu compte, le cas échéant, des compétences liées à la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle telle que définie par l'article 2 de la convention relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007 »

De plus, la branche professionnelle du Sport s'engage à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap, aux certificats de qualification professionnelle portés par l'OC Sport, conformément à la loi n°2005-102 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » du 11 février 2005.

5.1. Cas particulier pour les candidats en situation de handicap

Afin de rendre la certification accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification. Pour ce faire, l'OC Sport a mis en place une procédure nationale de demande d'aménagements afin de pouvoir vérifier et valider les aménagements proposés pour un candidat en situation de handicap

Pour rappel, l'organisme habilité doit disposer d'un référent handicap, qui interviendra, si nécessaire, pour adapter les épreuves d'évaluation pour un candidat en situation de handicap.

Ce référent handicap, qui peut être formé spécifiquement pour ce rôle, intervient pour adapter les conditions de passation des épreuves, en veillant à ce que les besoins spécifiques des candidats soient pris en compte, conformément aux exigences légales et aux bonnes pratiques en matière d'inclusion.

Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec le responsable de l'organisation des épreuves pour garantir que tous les candidats, indépendamment de leurs besoins particuliers, aient un accès équitable aux évaluations et puissent démontrer leurs compétences dans un environnement adapté et inclusif.

En amont de la formation, le partenaire habilité doit informer les candidats sur la possibilité pour les personnes en situation de handicap de demander un aménagement des épreuves. Il vérifie que les candidats qui se représentent à une nouvelle session ont bénéficié de cette information. L'information est orale et/ou écrite, afin de pouvoir en justifier, le cas échéant. Elle peut être faite par diverses voies combinées.

Sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de son entretien avec le référent handicap.

La demande d'aménagement d'épreuves est à l'initiative du candidat. Le référent handicap propose une solution d'aménagement par un entretien avec la personne ou sollicite une expertise externe.

Cet entretien avec le référent handicap a pour but d'envisager de manière personnalisée et en fonction du type d'épreuve, avec le candidat en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, un aménagement possible des épreuves d'évaluation. Les aménagements n'auront pas pour but de modifier le contenu des évaluations et garantiront le maintien du niveau de maîtrise des compétences requis. L'entretien a également pour objectif d'envisager la prise en charge financière, le cas échéant, des aides techniques ou humaines envisagées. Cet entretien fait l'objet d'un compte-rendu qui sera communiqué au responsable de l'organisation des épreuves ainsi qu'au candidat.

Via une demande préalable au délégataire, le partenaire habilité peut prévoir les aménagements suivants :

- Un prolongement de la durée de la formation
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve d'évaluation.
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation de la certification.

Le responsable de l'organisation des épreuves informe les évaluateurs lorsque des modalités particulières d'organisation des sessions (durée des épreuves, aides techniques...) sont prévues pour des personnes en situation de handicap. Il informe les évaluateurs de la nature de l'aménagement et des modifications éventuelles qu'il implique quant à l'action ou au positionnement des évaluateurs. Cette communication ne concerne en aucune façon la divulgation d'informations d'ordre personnel.

5.2. Obligations de déclaration dans la cadre de la profession règlementée d'éducateur sportif.

Dans le cadre du métier d'éducateur sportif ainsi que les formations qui amènent les stagiaires ou les éducateurs à être en face à face pédagogique avec un public, l'honorabilité de ces derniers doit être vérifiée pour garantir la sécurité des tiers et des pratiquants.

Le certificateur informe que ce CQP entre dans le cadre d'une profession règlementée et nécessite que son titulaire doit pouvoir répondre à ses obligations d'honorabilité où « nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 [soit l'encadrement des activités sportives] à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus » par le code pénal, le code de la santé publique, le code du sport ou le code des impôts (article L.212-9 du code du sport).

Par ailleurs, lors de sa demande de carte professionnelle, il sera demandé au titulaire du CQP de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement et l'animation des activités physiques ou sportives.

A noter que pour les certifications ne relevant pas de l'article L.212-1 du Code du sport, il est de la responsabilité de l'employeur de vérifier l'honorabilité du salarié titulaire de l'une d'entre elles.

Article 6 – Durée du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

La CPNEF Sport et l'OC Sport renouvellent le Certificat de Qualification Professionnelle **INSTRUCTEUR FITNESS**, pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Celle-ci pourra être renouvelée à la demande du délégataire et en accord les partenaires sociaux de la branche du sport.

Le CQP, dont l'échéance d'enregistrement au RNCP est dépassée, sera rendu inactif auprès de France Compétences. La certification professionnelle peut continuer à être délivrée mais pour les seuls candidats dont le parcours de formation certifiant ou de validation des acquis de l'expérience ont débuté avant l'échéance de l'enregistrement de la certification professionnelle.

En cela, l'article L. 6113-9 du Code du Travail qui précise que « les personnes dont la candidature a été déclarée recevable à une démarche de validation des acquis de l'expérience au sens de l'article L. 6412-2 ou les personnes suivant une formation visant à l'acquisition d'une certification professionnelle en cours de validité au moment de leur entrée en formation peuvent, après obtention de la certification, se prévaloir de l'inscription de celle-ci dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Le renouvellement du CQP **INSTRUCTEUR FITNESS** correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- Le développement des activités de remise en forme et de sport bien-être sur le territoire national,
- Un accroissement de la pratique des Français dans les activités de remise en forme,
- Développement de l'entraînement individualisé dans et hors des salles de remise en forme,
- Les difficultés de recrutement constatées dans le secteur

DESIGNATION DU METIER ET DES FONCTIONS VISEES.

L'instructeur fitness travaille en autonomie dans la ou les options choisie(s).

Les profils d'emploi repérés sont adossés aux appellations suivantes :

En Cours Collectifs :

- Instructeur de fitness en groupe
- Professeur de fitness
- Présentateur de fitness
- Educateur sportif

En musculation et personal training :

- Instructeur de fitness en musculation
- Personal trainer
- Coach personnel
- Conseiller sportif
- Moniteur sportif
- Coach de plateau musculation
- Professeur de musculation
- Educateur sportif

DESCRIPTION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES de l'Instructeur Fitness

Le poste d'animateur fitness est central dans les structures de bien-être, et de remise en forme. Voici une description détaillée des responsabilités et compétences associées à ce rôle, commune aux deux options Musculation - Personal training, et cours collectifs :

a/ Les activités professionnelles communes aux deux options

- Animation de séances de fitness : L'animateur fitness construit et dirige divers types de séances adaptées aux besoins et aux niveaux de tous les participants. Il doit préparer des séances qui sont à la fois stimulantes et réalisables, en veillant à la sécurité de tous.
- Animation de groupes de différentes tailles demandant des pédagogies adaptées

- Animation personnalisée : Au-delà des cours en groupe de différentes tailles, l'animateur peut offrir des conseils individualisés, aider à définir des objectifs de fitness personnels et élaborer des programmes adaptés aux capacités de chaque individu.
- Suivi des progrès : Il évalue régulièrement les progrès des participants, ajuste les séances et les programmes en fonction des retours et des développements physiques pour optimiser les résultats et maintenir la motivation.
- Promotion de la santé et du bien-être : L'animateur joue un rôle clé dans l'éducation des participants sur les bienfaits de l'exercice régulier et d'une vie saine. Il partage des connaissances sur l'équilibre alimentaire, la prévention des blessures et les meilleures pratiques pour une activité physique bénéfique.
- Gestion de l'espace et des équipements : Il s'assure que l'espace de cours est bien organisé et que les équipements sont utilisés correctement et rangés après chaque séance. L'hygiène et la sécurité des installations sont une priorité.
- Communication et relation client : Doté d'excellentes compétences interpersonnelles, l'animateur doit établir une bonne relation avec les participants, les encourager, les motiver et créer une atmosphère accueillante et positive.
- Favoriser l'esprit d'équipe : L'animateur fitness est un pilier dans la création et le maintien d'un environnement collaboratif et soutenant au sein du club. Il encourage la coopération non seulement entre les participants à ses cours et séances, mais aussi parmi les membres du personnel. Cela inclut la participation à des événements et des propositions d'activités qui renforcent les liens entre les membres, contribuant ainsi à une ambiance positive et dynamique.
- Alignement avec l'état d'esprit du club : L'animateur doit incarner et promouvoir les valeurs et la philosophie du club. Cela implique de s'adapter à la culture du club. En s'appropriant les valeurs, l'animateur aide à instaurer une identité forte et cohérente au sein du club, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance et une fidélisation accrue des membres.
- Formation continue : Pour rester au fait des dernières tendances et méthodes en matière de fitness, l'animateur doit régulièrement suivre des formations et se recycler pour enrichir ses compétences et ses connaissances.

En plus de leurs responsabilités dans le club, de nombreux animateurs fitness développent leur propre clientèle pour compléter leurs revenus.

- Développement d'une clientèle personnelle : Cela nécessite des compétences en marketing personnel et en gestion de réseau pour attirer et fidéliser des clients individuels. L'animateur doit donc être capable de promouvoir ses services uniques, d'organiser des sessions privées ou semi-privées et de maintenir une haute qualité de service pour garantir la satisfaction des clients.
- Gestion entrepreneuriale : L'animateur doit posséder des compétences entrepreneuriales pour gérer efficacement les aspects financiers et administratifs de son activité indépendante. Cela inclut la facturation, la planification des sessions, la gestion des dépenses et potentiellement la souscription d'assurances spécifiques pour les activités indépendantes.
- Adaptabilité et innovation : En tant qu'entrepreneur, l'animateur doit rester à la pointe des tendances du fitness et être prêt à adapter ses offres pour répondre aux besoins changeants de sa clientèle. Ceci peut impliquer l'introduction de nouvelles techniques de fitness, l'adoption de technologies innovantes ou la création de programmes personnalisés qui se distinguent sur le marché.
- Réseau professionnel : Établir et maintenir un réseau professionnel solide est crucial pour un animateur fitness entrepreneur. Cela peut inclure des collaborations avec d'autres professionnels de la santé, comme des nutritionnistes, des médecins ou encore des ostéopathes, pour offrir un service complet et interdisciplinaire à ses clients.

b/ Les activités professionnelles spécifiques de l'option MUSCULATION - PERSONAL TRAINING

- Expertise technique en musculation pour assurer l'encadrement du plateau musculation : Maîtrise approfondie des techniques de musculation, connaissance des différents groupes musculaires, et capacité à élaborer des programmes d'entraînement personnalisés qui maximisent l'efficacité des exercices tout en minimisant les risques de blessures.

- Construction de programmes personnalisés : développer des programmes sur mesure basés sur une évaluation détaillée des capacités physiques, des objectifs et des préférences personnelles des clients. Cela inclut l'ajustement des programmes en fonction de l'évolution des progrès et de la santé des clients.
- Accompagnement et suivi individuel : Accompagnement constant, avec conseils, motivation et feedbacks pour aider les clients à rester engagés et à atteindre leurs objectifs de manière efficace. Suivi des progrès grâce à des évaluations régulières et ajustements des routines d'entraînement en conséquence.
- Compétences en communication et relationnel : Excellentes aptitudes de communication pour instruire et inspirer les clients. Capacité à établir une relation de confiance et un dialogue ouvert avec les clients, essentiel pour les motiver et les soutenir dans leur parcours de remise en forme.
- Compétences organisationnelles : Gestion efficace du temps et organisation des sessions pour maximiser l'efficacité des entraînements, tout en respectant les horaires et les disponibilités des clients.
- Gestion de la santé et sécurité : mobiliser ses connaissances des principes de la physiologie de l'exercice et des mesures de précaution à prendre pour prévenir les blessures lors des séances de musculation.
- Orientation résultats et progrès : Aptitude à évaluer et à améliorer les résultats physiques, en utilisant des méthodes d'évaluation adaptées. Motivation des clients par la mise en place d'objectifs atteignables et le suivi des améliorations tangibles.

c/ Les activités professionnelles spécifiques de l'option COURS COLLECTIFS

- Expertise en animation de groupe : Compétence essentielle pour engager et motiver un groupe diversifié de participants. L'instructeur doit savoir gérer l'énergie du groupe, et assurer une expérience dynamique et inclusive pour tous les niveaux de pratique
- Capacité à construire des séances structurées qui débutent par un échauffement, se développent à travers une phase principale variée, et concluent par un retour au calme efficace. Chaque séance doit être méticuleusement préparée pour maximiser les bénéfices de l'exercice tout en maintenant l'engagement et l'amusement.
- Adaptabilité des exercices : Habilité à adapter les exercices et les intensités pour les différents niveaux de forme et de pratique présents dans le groupe. L'instructeur doit offrir des alternatives pour augmenter ou diminuer la difficulté, permettant ainsi à chaque participant de travailler de manière sécuritaire et efficace.
- Pédagogie et communication efficaces : Maîtrise des techniques de communication et de pédagogie pour donner des instructions claires et précises, corriger les postures, et fournir des encouragements motivants. Cela inclut également la capacité à utiliser la voix et le langage corporel de manière efficace pour maintenir l'ordre et le rythme du cours.
- Gestion de la musique et du rythme : Compétence dans l'utilisation de la musique pour créer une atmosphère énergique et soutenir le rythme des exercices. L'instructeur doit savoir sélectionner des morceaux appropriés qui correspondent à l'intensité et au type de l'exercice proposé. Les mouvements peuvent être cadencés sur le rythme de la musique.
- Sensibilité aux besoins individuels : Compréhension et sensibilité aux besoins spécifiques des participants, y compris ceux avec des limitations ou qui ont besoin d'adaptations particulières. L'instructeur doit être attentif et inclusif, garantissant que tous se sentent valorisés et capables de participer pleinement.
- Compétences en leadership et gestion de groupe : Aptitude à diriger un groupe tout en gérant les dynamiques sociales et interpersonnelles. Cela inclut la résolution de conflits mineurs, l'encouragement de la collaboration, et la promotion d'un environnement de pratique positif et motivant.

Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP **INSTRUCTEUR FITNESS**, des compétences sont associées et regroupées par blocs de compétences.

Les compétences afférentes au CQP **INSTRUCTEUR FITNESS** sont détaillées ci-dessous :

- Bloc de compétences 1 (BC1) : **Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (option a)**

- Bloc de compétences 2 (BC2) : **Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)**

Les blocs de compétences BC3, BC4 et BC5 sont communs aux deux options du CQP Instructeur Fitness.

- Bloc de compétences 3 (BC3) : Organiser, informer et communiquer autour des activités du fitness
- Bloc de compétences 4 (BC4) : Conduire son parcours professionnel dans les activités du fitness
- Bloc de compétences 5 (BC5) : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances de « fitness en cours collectifs »	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs » en vue de proposer un contenu approprié avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Épreuve 1 Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°2 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issu de l'épreuve n°2	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de proposer au moins 6 séances de « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS - Les attentes et motivations des participants sont formulées - Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap - L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée le cas échéant - Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs »	Présentation de 6 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation, sur chacun des grands domaines (Cardio-vasculaire, Renforcement musculaire, flexibilité et mobilité). Chaque séance est numérotée de 1 à 6	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de construire des séances de « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS - Les méthodes d'évaluation utilisées sont explicitées - Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés - Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité
	C.1.1.3 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de présenter des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs ».</i> INDICATEURS - Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation des séances sont explicitées - Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée) - Les objectifs des séances de « fitness en cours collectifs » tenant compte des attentes de la structure, et des profils des pratiquants sont explicités
A.1.2 – Construction de séances d'initiation, de découverte de	C.1.2.1 – Construire des séances d'initiation, de découverte afin d'assurer une progression des participants dans les activités « fitness en cours collectifs en s'appuyant sur une démarche	Épreuve 2 Évaluation technique et pédagogique 45 minutes de passage pédagogique et technique auprès d'un groupe d'au	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'appuie sur des éléments préétablis mis à sa disposition pour construire au moins 6 séances de découverte ou d'initiation dans chacun des grands domaines du fitness en cours collectifs</i> INDICATEURS - Les séances de « fitness en cours collectifs » sont formalisées et restituées par écrit - Les besoins, les motivations et les caractéristiques des participants sont pris en compte pour définir les objectifs des séances de « fitness en cours collectifs »

<p>« fitness en cours collectifs »</p>	<p>pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.</p>	<p>minimum 8 personnes incluant le temps de préparation et d'accueil en amont suivi d'un oral de 15 minutes</p>	<p><i>Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)</i> <i>Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre des séances de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités sont décrites dans le document de présentation des séances</i> <i>Les éléments génériques de programmation de cycle sont pris en compte dans la construction de séance</i></p>
	<p>C.1.2.2 Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants dans ses grilles de séances afin d'assurer des situations pédagogiques cohérentes pour les séances de « fitness en cours collectifs »</p>	<p>Le candidat annonce aux évaluateurs le n° des séances présentées qui figurent dans son dossier pour chaque grand domaine. La séance présentée est au choix du candidat et préparée en amont. Au maximum un cours pré-chorégraphié sur les trois domaines.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 6 séances dans chacun des trois groupes d'activité et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>Les grilles de séance de « fitness en cours collectifs » dans les trois groupes d'activité sont-présentées par écrit</i> <i>Les objectifs de séance sont définis et cohérents</i> <i>Une structure de séance comprenant échauffement, corps de séance et retour au calme est décrite</i> <i>Les données temporelles de la séance sont formalisées</i> <i>Les caractéristiques du lieu de pratique sont décrites dans la fiche de préparation des séances</i> <i>Le nombre et les caractéristiques des participants sont estimés pour construire la séance</i> <i>Des situations pédagogiques sont construites en respectant les fondamentaux du « fitness en cours collectifs »</i> <i>Les exercices sont décrits en adéquation avec les objectifs de la séance</i></p>
	<p>C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en cours collectifs » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci</p>	<p>Durée totale de l'épreuve 1h00 maximum</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i> INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont décrites</i> <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Instructeur fitness en cours collectifs » sont décrites</i> <i>Les risques sont décrits pour les participants, les tiers et l'environnement considéré dans la préparation des séances</i> <i>La protection et l'intégrité physique des publics est assurée et adaptée à leurs caractéristiques et à l'activité « fitness en cours collectifs »</i></p>
	<p>C.1.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance de « fitness en cours collectifs » en vue de proposer des ajustements sur la séance suivante</p>	<p>Pour chacune des épreuves, les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des critères d'évaluation de sa séance de « fitness en cours collectifs », sur la base des ressources documentaires à sa disposition.</i> INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation de la séance sont décrits dans la fiche de préparation</i> <i>Les critères d'évaluation sont décrits et appropriés à la pratique du fitness en cours collectifs</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements à la séances suivante de « fitness en cours collectifs », est explicitée</i></p>
<p>A.1.3 – Préparation du matériel et accueil des participants à une séance de « fitness en cours collectifs »</p>	<p>C.1.3.1 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée</p>	<p>d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves + Avis consultatif du tuteur (grille d'observation dans le livret de suivi de l'alternance)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à la bonne tenue de sa séance de « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS <i>L'installation du matériel est anticipée si nécessaire</i> <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité</i></p>
	<p>C.1.3.2 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance « fitness en cours collectifs » en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <i>Les objectifs de la séance sont présentés aux pratiquants</i> <i>Les pratiquants sont questionnés sur d'éventuelles difficultés et/ou handicap potentiel</i> <i>La tenue des pratiquants est vérifiée et adaptée à la pratique du fitness</i></p>

	C.1.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s’assurer qu’ils puissent participer une séance de « fitness en cours collectifs » sans risque identifié		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer « fitness en cours collectifs »</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants en difficulté ou en situation de handicap sont identifiés - Les besoins des personnes en difficultés ou en situation de handicap sont pris en compte en proposant des adaptations ou des variantes - Les personnes ne pouvant pas être accueillies sont orientés vers des activités adaptées
A.1.4 – Animation d’une séance de « fitness en cours collectifs »	C.1.4.1 – Communiquer avec les participants tout au long d’une séance de « fitness en cours collectifs » pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance de « fitness en cours collectifs » sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) - Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap - Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de « fitness en cours collectifs » - Le vocabulaire spécifique à « fitness en cours collectifs » est explicité - Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) - La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.4.2 – Conduire une séance de « fitness en cours collectifs » afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques pour l’accompagnement des individus en mobilisant les trois groupes d’activités : flexibilité et mobilité, cardio-vasculaire, renforcement musculaire		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance de « fitness en cours collectifs » avec toutes ses composantes attendues</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance préparée - L’occupation de l’espace par les participants est encouragée - Les caractéristiques de l’espace de pratique de « fitness en cours collectifs » sont prises en compte pour une occupation efficace - La voix est utilisée avec des intensités et des variations permettant de captiver l’attention des pratiquants - L’utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est explicitée - Des adaptations ou variantes des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants - La gestion du temps est respectée - Les choix d’animation effectués au cours de la séance sont argumentés au regard des objectifs et de la réalisation des pratiquants - Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l’accompagnement à la réalisation d’une séance fitness de « fitness en cours collectifs » - Les situations à risque ou d’incident sont anticipées <p><i>Dans le cadre des activités flexibilité et mobilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L’utilisation de la musique est adaptée à la séance de type flexibilité et mobilité <p><i>Dans le cadre des activités cardio-vasculaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La chorégraphie est mémorisée permettant l’exécution technique correcte des mouvements - Des séquences chorégraphiques sont présentées dans le cadre de la séance - Les démonstrations techniques sont justes et favorisent les réalisations des pratiquants - Les variations d’intensités sont proposées afin de permettent l’évolution du pratiquant <p><i>Dans le cadre des activités de renforcement musculaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La musique est utilisée avec des variations et des tempo favorisant la dynamique et la gestuelle des mouvements - La technique et le rythme par rapport à la musique sont conservés tout au long de la séance de type renforcement musculaire - Les consignes de placement sont claires et précises permettant d’assurer la bonne réalisation des mouvements et la sécurité des pratiquants
	C.1.4.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de « fitness en cours collectifs » afin de veiller à leur		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de « fitness en cours collectifs »

	<p>épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>		<p><i>Les participants sont observés au cours de « l'activité fitness en cours collectifs »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La posture et les encouragements auprès des pratiquant favorise leur motivation et leur engagement dans la séance</i> - <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> - <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> - <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de « l'activité fitness en cours collectifs »</i>
	<p>C.1.4.4 – Ajuster les situations pédagogiques initialement prévues en observant le comportement des pratiquants afin d'assurer une progression de la pratique adaptée et en sécurité</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> - <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> - <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> - <i>L'observation de chaque pratiquant permet de proposer des corrections et des variantes en tenant compte des fondamentaux scientifiques en anatomie et biomécanique pour assurer la pratique de chacun en toute sécurité et une progression adaptée</i>
<p>A.1.5 – Mise en sécurité des participants et des tiers dans le cadre d'une séance de « fitness en cours collectifs »</p>	<p>C.1.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de « fitness en cours collectifs » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> - <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> - <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « fitness en cours collectifs »</i>
	<p>C.1.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en cours collectifs » en toute sécurité</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> - <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> - <i>Les risques associés aux caractéristiques du public sont pris en compte dans la conduite de fitness en particulier pour les personnes en situation de handicap</i> - <i>La conduite de la séance de fitness est adaptée aux risques identifiés</i> - <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> - <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i>
<p>A.1.6 – Réalisation de l'évaluation d'une séance de « fitness en cours collectifs »</p>	<p>C.1.6.1 –Réaliser le retour à chaud d'une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat réalise un retour à chaud objectif de sa séance</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance de « fitness en cours collectifs »</i> - <i>L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères préalablement identifiés (à partir éléments préétablis mis à sa disposition)</i> - <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance de « fitness en cours collectifs » au regard de l'atteinte des objectifs de la séance</i>
	<p>C1.6.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de « fitness en cours collectifs » pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « fitness en cours collectifs » sont identifiés</i> - <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance de « fitness en cours collectifs » et des constats effectués au cours de l'animation</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »			
A.2.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances de « fitness en musculation et personal training »	C.2.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Épreuve n°1 Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum Tirage au sort d'un profil de pratiquant parmi les profils validés par le certificateur 1 mois avant la date d'évaluation n°3 Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°3 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issue de l'épreuve n°3 Présentation de 12 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation adaptées au profil de pratiquant tiré au sort Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les attentes et motivations des participants sont formulées - Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap - L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) - Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap
	C.2.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes d'évaluation utilisés sont explicitées - Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés - Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité
	C.2.1.3 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation des séances sont explicitées - Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée) - Les objectifs des séances de « fitness en musculation et personal training » tenant compte des attentes de la structure, et des profils des pratiquants sont explicités
A.2.2 – Construction de séances de « fitness en musculation et personal training »	C.2.2.1 – Construire des séances d'initiation, de découverte afin d'assurer une progression des participants dans les activités « fitness en musculation et personal training » en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée	Épreuve n°2 Animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe de 5 personnes pendant 25 minutes maximum + suivi	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'appuie sur des éléments préétablis mis à sa disposition pour construire au moins 12 séances de découverte ou d'initiation dans le domaine du fitness en musculation et personal training</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les séances de « fitness en musculation et personal training » sont restituées par écrit - Les besoins, les motivations et les caractéristiques des participants sont pris en compte pour définir les objectifs des séances de « fitness en musculation et personal training » - Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

	notamment pour ceux en situation de handicap.	d'un entretien de 15 minutes maximum : 5 minutes de	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre des séances de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités sont décrites dans le document de préparation des séances - Les éléments génériques de programmation de cycle sont pris en compte dans la construction de séance
	C.2.2.2 Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants dans ses grilles de séances afin d'assurer des situations pédagogiques cohérentes de « fitness en musculation et personal training »	démonstration technique et 20 minutes d'animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe (5 personnes sur 5 ateliers) que le candidat choisit. Le candidat fait une première fois le parcours entier avec une démonstration de	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les grilles de 12 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grilles des 12 séances sont présentées sur un document écrit - Les objectifs de séances sont définis et cohérents - Une structure de séance comprenant échauffement, corps de séance et retour au calme est décrite - Les données temporelles de la séance sont présentées - Les caractéristiques du lieu de pratique sont décrites dans la fiche de préparation des séances - Le nombre et les caractéristiques des participants sont estimés pour construire la séance - Des situations pédagogiques sont présentées en respectant les fondamentaux du « fitness en musculation et personal training » - Les exercices sont décrits en adéquation avec les objectifs de la séance
	C.2.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en musculation et personal training » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	chaque mouvement sur 5 répétitions (évaluation de la technique). Puis 2 rotations des 5 ateliers pour les 5 encadrés. Suivi d'un entretien de 15 minutes de retour à l'oral	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont décrites - Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Instructeur fitness en musculation et personal training » sont décrites - Les risques sont décrits pour les participants, les tiers et l'environnement considéré dans la préparation des séances - La protection et l'intégrité physique des publics est assurée et adaptée à leurs caractéristiques et à l'activité « fitness en musculation et personal training »
	C.2.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance de « fitness en musculation et personal training » de proposer des ajustements sur la séance suivante	Durée totale de l'épreuve 40 minutes maximum. Epreuve n°3 Prise en charge individuelle d'un pratiquant pour un coaching de 30 minutes maximum +	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de sa séance de « fitness en musculation et personal training »</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils et moyens d'évaluation de la séance sont décrits dans la fiche de préparation - Les critères d'évaluation sont décrits et appropriés à la pratique du « fitness en musculation et personal training » - La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements à la séances suivante de « fitness en musculation et personal training » est explicitée
A.2.3 – Préparation du matériel et accueil des participants à une séance de « fitness en musculation et personal training »	C.2.3.1 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée	entretien de 15 minutes maximum Séquence choisie par les évaluateurs parmi les 12 séances présentées dans le dossier de l'épreuve n°1 (numérotées de 1 à 12).	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à la bonne tenue de sa séance de « fitness en musculation et personal training »</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation du matériel est anticipée si nécessaire - Le matériel défectueux est écarté - La quantité de matériel disponible est adaptée - La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel - Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité
	C.2.3.2 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	Ce sont les évaluateurs qui demandent au candidat de passer à l'exercice suivant.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de la séance sont présentés aux pratiquants - Les pratiquants sont questionnés sur d'éventuelles difficultés et/ou handicap potentiel - La tenue des pratiquants est vérifiée et adaptée à la pratique du fitness

	C.2.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s’assurer qu’ils puissent participer une séance de « fitness en musculation et personal training » sans risque identifié	Durée de l’épreuve 45 minutes maximum	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les participants en difficulté ou en situation de handicap sont identifiés - Les besoins des personnes en difficultés ou en situation de handicap sont pris en compte en proposant des adaptations ou des variantes - Les personnes ne pouvant pas être accueillies sont orientés vers des activités adaptées
A.2.4 – Animation d’une séance de « fitness en musculation et personal training »	C.2.4.1 – Communiquer avec les participants tout au long d’une séance de « fitness en musculation et personal training » pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	Pour chacune des épreuves, les stagiaires en situation de handicap s’étant déclarés auprès de l’organisme de formation avant le démarrage de l’action bénéficient d’adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves + Avis consultatif du tuteur (grille d’observation dans le livret de suivi de l’alternance)	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap - Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de « fitness en musculation et personal training » - Le vocabulaire spécifique à « fitness en musculation et personal training » est explicité - Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) - La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance
	C.1.4.2 – Conduire une séance de « fitness en musculation et personal training » en groupe afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques et en mobilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de « fitness en musculation » en groupe avec toutes ses composantes attendues</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - L’occupation de l’espace par les participants est encouragée - Les caractéristiques de l’espace de pratique de « fitness en musculation et personal training » sont prises en compte pour une occupation efficace - La voix est utilisée avec des intensités et des variations permettant de captiver l’attention des pratiquants - L’utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est explicitée - Des adaptations ou variantes des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants - La gestion du temps est respectée - Les choix d’animation effectués au cours de la séance sont argumentés - Les ateliers proposés pour l’entraînement fonctionnel en groupe permettent la pratique optimale de tous les membres du groupe - Les situations à risque ou d’incident sont anticipées - Les consignes de placement sont claires et précises permettant d’assurer la bonne réalisation des mouvements et la sécurité des pratiquants - Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l’accompagnement à la réalisation d’une séance fitness de « fitness en musculation et personal training »
	C.2.4.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de « fitness en musculation et personal training » afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de « fitness en musculation et personal training » - Les participants sont observés au cours de « Fitness en musculation, personal training » - La posture et les encouragements auprès des pratiquant favorise leur motivation et leur engagement dans la séance - Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance - Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées - Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l’accompagnement à la réalisation de l’activité de « fitness en musculation et personal training »
	C.2.4.4 – Observer les comportements des participants afin d’adapter le déroulement d’une séance de « fitness en musculation et personal training » en ajustant les		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les situations pédagogiques proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants - Des critères d’observations des participants sont présentés

	situations pédagogiques initialement prévues.		<ul style="list-style-type: none"> - Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés - L'observation de chaque pratiquant permet de proposer des corrections et des variantes en tenant compte des fondamentaux scientifiques en anatomie et biomécanique pour assurer la pratique de chacun en toute sécurité et une progression adaptée
A.2.5 – Mise en sécurité des participants et des tiers au cours d'une séance de « fitness en musculation et personal training »	C.2.4.5 Mettre en œuvre un coaching individualisé dans le cadre des activités « fitness en musculation et personal training » en utilisant les méthodes et postures adaptées afin de répondre à la spécificité du pratiquant en fonction de ses caractéristiques et besoins		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance d'accompagnement individualisé avec les composantes spécifiques attendues</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance préparée - Les temps de récupération prévus sont respectés - Les consignes de réalisation sont données pour chaque exercice - La séance est adaptée et ajustée en observant les réalisations et la motivation du pratiquant - Les machines guidées de musculation et ses variables spécifiques sont réglées au cours de la séance en adéquation avec les caractéristiques et l'état physique du pratiquant - Les poids libres assis et/ou debout et/ou allongé sont utilisés correctement - Les consignes de rangement et d'hygiène sont énoncées - Des informations sont données au pratiquant sur la mobilisation des groupes musculaires - Les postures du pratiquant sont observées et corrigées en veillant à son intégrité physique - Le comportement et l'attitude vis-à-vis du pratiquant sont conformes à l'éthique et aux codes déontologiques du métier - La sécurité est assurée tout au long de la séance individualisée
	C.2.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance « fitness en musculation et personal training » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire - La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap - Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « fitness en musculation et personal training »
A.2.6 – Réalisation de l'évaluation d'une séance de « fitness en musculation et personal training »	C.2.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en musculation et personal training » en toute sécurité		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'évolution sont sécurisées - Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique - Les risques associés aux caractéristiques du public sont pris en compte dans la conduite de fitness en particulier pour les personnes en situation de handicap - La conduite de la séance de fitness est adaptée aux risques identifiés - Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées - Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées
	C.2.6.1 – Analyser le déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat réalise un retour à chaud objectif de sa séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance « fitness en musculation et personal training » - L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères préalablement identifiés (à partir éléments préétablis mis à sa disposition) - Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance de « fitness en musculation et personal training » au regard de l'atteinte des objectifs de la séance
	C.2.6.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de « fitness en musculation et personal training » pour proposer des pistes		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes d'évaluation définies lors de la construction des séances sont utilisées

d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		<ul style="list-style-type: none">- <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « fitness en musculation et personal training » sont identifiés</i>- <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance de « fitness en musculation et personal training » et des constats effectués au cours de l'animation</i>
--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.3.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 3.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur	<i>Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie</i> INDICATEURS 2.1.1 <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés - Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur - Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur
	C.3.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	+ <i>Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)</i> + <i>Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions)</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat promeut les activités et événements de sa structure avec clarté</i> INDICATEURS 2.1.2 <ul style="list-style-type: none"> - Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de fitness, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...) - Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables - Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes - La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis - L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée - Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques de « fitness »
	C.3.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure	<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme</i> INDICATEURS 2.1.3 <ul style="list-style-type: none"> - L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer - La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...) - Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)

A.3.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.3.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat planifie ses activités avec rigueur INDICATEURS 2.2.1 - Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants - Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte - Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté
	C.3.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités pour organiser celles-ci en tout conformité.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat cible les réglementations utiles à son activité INDICATEURS 2.2.2 - Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...) - Les administrations publiques sont identifiées - Les éventuelles déclarations administratives sont connues
A.3.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.3.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique INDICATEURS 2.3.1 - Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...) - L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants - Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises
	C.3.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure INDICATEURS 2.3.2 - Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés - Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables - Les retours des responsables de la structure sont pris en compte
	C.3.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport INDICATEURS 2.3.3 - Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés - Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 4 (BC4) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.4.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives	C.4.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel.	Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel</i> INDICATEURS 3.1.1 <i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)</i> <i>Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)</i> <i>Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i>
	C.4.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques</i> INDICATEURS 3.1.2 <i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés</i> <i>Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée</i> <i>Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées</i>
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives	C.4.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat assure une veille active des actions de formations de son secteur ou connexe au sport le cas échéant</i> INDICATEURS 3.2.1 <i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés</i> <i>Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>	
	C.4.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les interlocuteurs à solliciter pour mettre en œuvre son projet de formation</i> INDICATEURS 3.2.2 <i>Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...)</i> <i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées.</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 5 (BC5) : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness			
A.5.1 – Participation à la réalisation d'un état des lieux dans une structure de fitness avec identification des forces et des faiblesses et des leviers pour la diversification des activités	C.5.1.1 – Identifier les forces et faiblesses d'une structure de fitness en prenant des informations auprès de la direction afin de dresser un état des lieux de celle-ci	Présentation d'un dossier écrit avec soutenance orale 20 minutes de présentation + 15 minutes de questionnaire maximum A partir de l'exemple concret de votre structure, explicitation d'une démarche d'acquisition et de fidélisation client à partir d'un état des lieux et en prévoyant l'évaluation des actions menées. A minima le dossier devra comprendre les parties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux • Concurrence • Cibles • Actions de prospections vers les nouveaux clients • Actions pour la fidélisation 	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les forces et faiblesses de sa structure de fitness INDICATEURS 5.1.1 <ul style="list-style-type: none"> - Des outils sont présentés pour déterminer les forces et faiblesses - Une analyse du contexte de la structure est décrite - Un tableau synthétique des forces et faiblesses est présenté - Les modalités de prise d'information auprès de la direction sont décrites
	C.5.1.2 – Se renseigner sur une veille concurrentielle dans la zone de chalandise de la structure de fitness en mobilisant des outils afin de comparer l'offre existante		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat utilise les outils mis à sa disposition pour contribuer à la réalisation d'une veille concurrentielle dans le secteur du fitness INDICATEURS 5.1.2 <ul style="list-style-type: none"> - La zone de chalandise est précisée - Les concurrents présents dans la zone de chalandise sont identifiés - Des données sont collectées et classées dans un tableau comparatif mis à sa disposition - Une synthèse des informations obtenues est présentée à partir des informations fournies
	C.5.1.3 – Repérer les nouvelles tendances en réalisant une veille afin de restituer des éléments clés aux responsables de la structure de fitness		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat mobilise des outils pour rechercher les nouvelles tendances du fitness INDICATEURS 5.1.3 <ul style="list-style-type: none"> - Des études récentes sont utilisées en citant les sources et années de publication - Les nouvelles tendances du fitness sont présentées - Les nouvelles tendances sont mises en adéquation avec le contexte de sa structure
A.5.2 - Participation aux actions de prospection de nouveaux clients en utilisant les outils et méthodes de la structure	C.5.2.1 – Identifier les cibles de clients de la structure de fitness en collaborant avec ses responsables afin de participer au positionnement commercial de la structure		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat produit une présentation synthétique des clients types et de ses caractéristiques INDICATEURS 5.2.1 <ul style="list-style-type: none"> - Les clients types de la structure sont identifiés - Les caractéristiques des clients cibles sont décrites - Les modalités de collaboration avec les responsables sont décrites
	C.5.2.2 – Repérer les habitudes d'achat des cibles de clients visées en collaborant avec ses responsables afin de conseiller les produits et services adaptés		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat décrit les habitudes d'achats et les produits et services de sa structure INDICATEURS 5.2.2 <ul style="list-style-type: none"> - Les modes de consommation des clients types sont décrits - Les produits et services de la structure sont identifiés
	C.5.2.3 – Participer à la prospection afin d'attirer de nouveaux clients en utilisant des opérations promotionnelles avec prise en compte des personnes en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat participe à des actions de prospection en lien avec sa structure afin d'attirer de nouveaux clients INDICATEURS 5.2.3 <ul style="list-style-type: none"> - Les actions menées pour prospecter sont décrites - Des actions promotionnelles et/ou événementielles sont utilisées afin de faire venir des nouveaux clients - Des actions particulières sont menées vers les personnes en situation de handicap

	C.5.2.4 – Identifier les propositions commerciales de la structure en s'adaptant aux critères des nouveaux prospects afin de déclencher l'acte d'achat	Techniques de vente utilisées Évaluation des actions	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connait les différentes propositions commerciales de sa structure afin de les proposer aux nouveaux prospects</i> INDICATEURS 5.2.4 - Les propositions commerciales sont détaillées en lien avec le public cible - Les critères des nouveaux prospects sont identifiés - Les propositions commerciales sont explicitées en justifiant de leur pertinence
A.5.3 - Participation aux actions de fidélisation des clients en utilisant les outils et méthodes de la structure	C.5.3.1 – Participer aux études de satisfaction de la clientèle existante dans la structure en l'interrogeant afin d'identifier les potentielles insatisfactions et recommandations de la clientèle	Durée totale de l'épreuve : 35 minutes Cette épreuve permet d'évaluer toutes les compétences du bloc 4. Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat participe à une étude de satisfaction au sein de sa structure et en analyse les résultats avec son responsable hiérarchique</i> INDICATEURS 5.3.1 - Une enquête de satisfaction est effectuée auprès des clients existants - Les résultats de l'enquête sont décrits - Les insatisfactions sont repérées - Les recommandations sont repérées
	C.5.3.2 – Participer aux actions de fidélisation de la clientèle de la structure en mobilisant des outils spécifiques afin de susciter l'adhésion		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat participe à des actions de fidélisation en lien avec sa structure auprès des clients existants</i> INDICATEURS 5.3.2 - Les actions menées pour fidéliser les clients sont décrites - La stratégie définie afin de conserver ses clients est présentée
	C.5.3.3 – Utiliser des arguments commerciaux en consultant le responsable de la structure afin de fidéliser la clientèle et offrir des produits ou services additionnels		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connait les différentes propositions commerciales de sa structure afin de fidéliser les clients</i> INDICATEURS 5.3.3 - Les arguments commerciaux sont détaillés en lien avec la clientèle existante - Les arguments commerciaux sont explicités en justifiant de leur pertinence
A.5.4 – Utilisation d'outils de marketing afin de faire la promotion des actions de prospection et de fidélisation	C.5.4.1 – Identifier les outils marketing utilisés dans la structure de fitness en collaborant avec la direction afin de préparer une campagne de promotion		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'approprie les différents outils marketing de sa structure afin de les utiliser dans le cadre des actions de prospection et de fidélisation</i> INDICATEURS 5.4.1 - Des outils marketing traditionnels utilisés dans la structure sont décrits - Des outils marketing digitaux utilisés dans la structure sont décrits - La campagne de promotion est préparée en amont
	C.5.4.2 – Utiliser différents outils marketing en les intégrant à des actions promotionnelles afin d'assurer la prospection et la fidélisation des clients		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en place les différents outils marketing de sa structure dans le cadre des actions de prospection et de fidélisation</i> INDICATEURS 5.4.2 - Des actions de marketing traditionnel sont mises en œuvre - Des actions de marketing digital sont mises en œuvre - Le résultat des actions de marketing est présenté
A.5.5 – Utilisation des techniques de vente adaptées au contexte et à la structure	C.5.5.1 – Présenter un argumentaire commercial pour les produits concernés en mobilisant les éléments donnés par la direction afin de cibler ses clients avec prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente l'argumentaire commercial pour les produits phares de sa structure en s'appuyant sur les éléments fournis par sa direction.</i> INDICATEURS 5.5.1 - Un argumentaire commercial est présenté pour un produit dans le cadre de la prospection de nouveaux clients - Un argumentaire commercial est présenté pour un produit dans le cadre de la fidélisation des clients - Un argumentaire commercial est présenté adapté à une personne en situation de handicap

	C.5.5.2 – Créer un climat favorable avec ses prospects et ses clients en utilisant les codes professionnels de la structure afin de favoriser l’acte d’achat		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat adopte une attitude adaptée et professionnelle pour créer un climat favorable avec ses prospects et ses clients</i></p> <p>INDICATEURS 5.5.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L’attitude professionnelle est propice à mettre en confiance le prospect et le client</i> - <i>Les propos tenus sont en adéquation avec les attendus du milieu professionnel</i> - <i>Les codes promotionnels sont mis en valeur dans le discours présenté</i> - <i>Une évaluation quantitative de l’acte d’achat est présentée</i>
	C.5.5.3 – Questionner le prospect ou le client en utilisant un guide d’entretien type afin de cerner ses besoins avec prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat constitue des questions types pour cerner les besoins des prospects et clients à partir d’un guide d’entretien type</i></p> <p>INDICATEURS 5.5.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des questionnaires adaptés aux produits et aux cibles définis dans le dossier sont présentés</i> - <i>Des questionnaires spécifiques par rapport aux personnes en situation de handicap sont proposés</i>
	C.5.5.4 – Utiliser un système argumentaire en consultant sa direction afin de faire face aux objections des prospects et clients existants		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des arguments à mobiliser face à des objections des clients</i></p> <p>INDICATEURS 5.5.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les modalités de consultation de la direction sont décrites</i> - <i>Les objections types sont décrites</i> - <i>Un système d’argumentation type est décrit face aux objections identifiées</i>

TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS ET RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

9.1. Autonomie et responsabilité

Le titulaire du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des publics dont il a la charge,
- Des matériels, des locaux et des lieux nécessaires à l'activité

Le **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** est proposé pour un classement au niveau **3** du Cadre National des Certifications Professionnelles (CNCP). Ce cadre national est référencé au sein du cadre européen des certifications (CEC).

L'avenant n°159 de la CCNS du 25/03/2022 portant création du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**, définit notamment l'autonomie et, le cas échéant, les prérogatives et les limites d'exercice du titulaire du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**.

9.2. Lieux d'exercice

Le (la) titulaire du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités, de structures du secteur marchand ou en tant que travailleur indépendant.

9.3. Publics encadrés

Le titulaire du CQP INSTRUCTEUR FITNESS est susceptible d'encadrer tout public suivant les limites et prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification.

Article 10 – Réglementation de l'activité du titulaire du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

10.1. Qualification Sécurité

Références juridiques des réglementations d'activité :

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP **INSTRUCTEUR FITNESS** atteste que son titulaire :

1. Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité **du fitness dans la ou les options(s) concernée(s)** et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

2. Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Méthodologie de prise en compte des références juridiques ci-dessus :

Le projet de certification nécessite une décision préalable du ministère en charge des sports. Celle-ci prend la forme d'une instruction qui porte sur l'avis de la direction des sports quant à la compatibilité des activités professionnelles visées par la certification avec la définition de l'encadrement d'activité physique ou sportive précisé par l'article L212-1 du code du sport.

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle « **INSTRUCTEUR FITNESS** » visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport, sont issues des blocs de compétences 1 et 2, et bloc de compétence 3.

Elles regroupent les compétences suivantes :

- **Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »**

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs »

C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en cours collectifs » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.1 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

C.1.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de « fitness en cours collectifs » sans risque identifié

C.1.4.2 – Conduire une séance de « fitness en cours collectifs » afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques pour l'accompagnement des individus en mobilisant les trois groupes d'activités : flexibilité et mobilité, cardio-vasculaire, renforcement musculaire

C.1.4.4 – Ajuster les situations pédagogiques initialement prévues en observant le comportement des pratiquants afin d'assurer une progression de la pratique adaptée et en sécurité

C.1.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de « fitness en cours collectifs » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en cours collectifs » en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

Épreuve 1

Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum

Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°2 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issue de l'épreuve n°2

Présentation de 6 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation sur chacun des grands domaines (Cardio-vasculaire, Renforcement musculaire, flexibilité et mobilité). Chaque séance est numérotée de 1 à 6

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum

Cette épreuve évalue les compétences : **C.1.1.2, C.1.2.3**

Épreuve 2

Évaluation technique et pédagogique

45 minutes de passage pédagogique et technique auprès d'un groupe d'au minimum 8 personnes incluant le temps de préparation et d'accueil en amont suivi d'un oral de 15 minutes

Le candidat annonce aux évaluateurs le n° des séances présentées qui figurent dans son dossier pour chaque grand domaine.

La séance présentée est au choix du candidat et préparée en amont. Au maximum un cours pré-chorégraphié sur les trois domaines.

Durée totale de l'épreuve 1h00 maximum

Cette épreuve évalue les compétences : **C.1.3.1, C.1.3.3, C.1.4.2, C.1.4.4, C.1.5.1, C.1.5.2**

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Critères d'évaluation associés aux compétences :

C.1.1.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de construire des séances de « fitness en cours collectifs »

INDICATEURS

- *Les méthodes d'évaluation utilisées sont explicitées*
- *Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés*
- *Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité*

C.1.2.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité

INDICATEURS

- *Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont décrites*
- *Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Instructeur fitness en cours collectifs » sont décrites*
- *Les risques sont décrits pour les participants, les tiers et l'environnement considéré dans la préparation des séances*
- *La protection et l'intégrité physique des publics est assurée et adaptée à leurs caractéristiques et à l'activité « fitness en cours collectifs »*

C.1.3.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à la bonne tenue de sa séance de « fitness en cours collectifs »

INDICATEURS

- *L'installation du matériel est anticipée si nécessaire*
- *Le matériel défectueux est écarté*
- *La quantité de matériel disponible est adaptée*
- *La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel*
- *Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité*

C.1.3.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer « fitness en cours collectifs »

INDICATEURS

- *Les participants en difficulté ou en situation de handicap sont identifiés*
- *Les besoins des personnes en difficultés ou en situation de handicap sont pris en compte en proposant des adaptations ou des variantes*
- *Les personnes ne pouvant pas être accueillies sont orientés vers des activités adaptées*

C.1.4.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat met en œuvre une séance de « fitness en cours collectifs » avec toutes ses composantes attendues

INDICATEURS

- *Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance préparée*
- *L'occupation de l'espace par les participants est encouragée*
- *Les caractéristiques de l'espace de pratique de « fitness en cours collectifs » sont prises en compte pour une occupation efficace*
- *La voix est utilisée avec des intensités et des variations permettant de captiver l'attention des pratiquants*
- *L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est explicitée*
- *Des adaptations ou variantes des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants*
- *La gestion du temps est respectée*
- *Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés au regard des objectifs et de la réalisation des pratiquants*

- Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation d'une séance fitness de « fitness en cours collectifs »
- Les situations à risque ou d'incident sont anticipées

Dans le cadre des activités flexibilité et mobilité :

- L'utilisation de la musique est adaptée à la séance de type flexibilité et mobilité

Dans le cadre des activités cardio-vasculaires :

- La chorégraphie est mémorisée permettant l'exécution technique correcte des mouvements
- Des séquences chorégraphiques sont présentées dans le cadre de la séance
- Les démonstrations techniques sont justes et favorisent les réalisations des pratiquants
- Les variations d'intensités sont proposées afin de permettre l'évolution du pratiquant

Dans le cadre des activités de renforcement musculaire :

- La musique est utilisée avec des variations et des tempo favorisant la dynamique et la gestuelle des mouvements
- La technique et le rythme par rapport à la musique sont conservés tout au long de la séance de type renforcement musculaire
- Les consignes de placement sont claires et précises permettant d'assurer la bonne réalisation des mouvements et la sécurité des pratiquants

C.1.4.4

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation

INDICATEURS

- Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants
- Des critères d'observations des participants sont présentés
- Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés
- L'observation de chaque pratiquant permet de proposer des corrections et des variantes en tenant compte des fondamentaux scientifiques en anatomie et biomécanique pour assurer la pratique de chacun en toute sécurité et une progression adaptée

C.1.5.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension

INDICATEURS

- Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
- La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
- Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « fitness en cours collectifs »

C.1.5.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance

INDICATEURS

- Les zones d'évolution sont sécurisées
- Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique
- Les risques associés aux caractéristiques du public sont pris en compte dans la conduite de fitness en particulier pour les personnes en situation de handicap
- La conduite de la séance de fitness est adaptée aux risques identifiés
- Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
- Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

➤ Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

Compétences

C.2.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

C.2.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en musculation et personal training » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.2.3.1 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

C.2.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de « fitness en musculation et personal training » sans risque identifié

C.2.4.2 – Conduire une séance de « fitness en musculation et personal training » en groupe afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques et en mobilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques

C.2.4.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.2.4.5 – Mettre en œuvre un coaching individualisé dans le cadre des activités « fitness en musculation et personal training » en utilisant les méthodes et postures adaptées afin de répondre à la spécificité du pratiquant en fonction de ses caractéristiques et besoins

C.2.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance « fitness en musculation et personal training » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.2.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en musculation et personal training » en toute sécurité

Modalité d'évaluation mise en place :

Épreuve n°1

Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum

Tirage au sort d'un profil de pratiquant parmi les profils validés par le certificateur 1 mois avant la date d'évaluation n°3

Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°3 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issue de l'épreuve n°3

Présentation de 12 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation adaptées au profil de pratiquant tiré au sort

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum

Cette épreuve évalue les compétences : **C.2.1.2, C.2.2.3**

Épreuve n°2

Animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe de 5 personnes pendant 25 minutes maximum + suivi d'un entretien de 15 minutes maximum :

5 minutes de démonstration technique et 20 minutes d'animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe (5 personnes sur 5 ateliers) que le candidat choisit. Le candidat fait une première fois le parcours entier avec une démonstration de chaque mouvement sur 5 répétitions (évaluation de la technique). Puis 2 rotations des 5 ateliers pour les 5 encadrés.

Suivi d'un entretien de 15 minutes de retour à l'oral

Durée totale de l'épreuve 40 minutes maximum.

Cette épreuve évalue les compétences : **C.2.3.1, C.2.3.3, C.2.4.2, C.2.4.4, C.2.5.1, C.2.5.2**

Epreuve n°3

Prise en charge individuelle d'un pratiquant pour un coaching de 30 minutes maximum + entretien de 15 minutes maximum

Séquence choisie par les évaluateurs parmi les 12 séances présentées dans le dossier de l'épreuve n°1 (numérotées de 1 à 12). Ce sont les évaluateurs qui demandent au candidat de passer à l'exercice suivant.

Durée de l'épreuve 45 minutes maximum

Cette épreuve évalue la compétence : **C.2.4.5**

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Critères d'évaluation associés :

C.2.1.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »

INDICATEURS

- *Les méthodes d'évaluation utilisés sont explicitées*
- *Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés*
- *Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité*

C 2.3.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité

INDICATEURS

- *Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont décrites*
- *Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Instructeur fitness en musculation et personal training » sont décrites*
- *Les risques sont décrits pour les participants, les tiers et l'environnement considéré dans la préparation des séances*
- *La protection et l'intégrité physique des publics est assurée et adaptée à leurs caractéristiques et à l'activité « fitness en musculation et personal training »*

C.2.3.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à la bonne tenue de sa séance de « fitness en musculation et personal training »

INDICATEURS

- *L'installation du matériel est anticipée si nécessaire*
- *Le matériel défectueux est écarté*
- *La quantité de matériel disponible est adaptée*
- *La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel*
- *Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité*

C.2.3.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer « fitness en musculation et personal training »

INDICATEURS

- *Les participants en difficulté ou en situation de handicap sont identifiés*
- *Les besoins des personnes en difficultés ou en situation de handicap sont pris en compte en proposant des adaptations ou des variantes*
- *Les personnes ne pouvant pas être accueillies sont orientés vers des activités adaptées*

C.2.4.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat met en œuvre une séance de « fitness en musculation » en groupe avec toutes ses composantes attendues

INDICATEURS

- *L'occupation de l'espace par les participants est encouragée*
- *Les caractéristiques de l'espace de pratique de « fitness en musculation et personal training » sont prises en compte pour une occupation efficace*
- *La voix est utilisée avec des intensités et des variations permettant de captiver l'attention des pratiquants*
- *L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est explicitée*
- *Des adaptations ou variantes des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants*
- *La gestion du temps est respectée*
- *Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés*
- *Les ateliers proposés pour l'entraînement fonctionnel en groupe permettent la pratique optimale de tous les membres du groupe*
- *Les situations à risque ou d'incident sont anticipées*
- *Les consignes de placement sont claires et précises permettant d'assurer la bonne réalisation des mouvements et la sécurité des pratiquants*
- *Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation d'une séance fitness de « fitness en musculation et personal training »*

C.2.4.4

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation

INDICATEURS

- *Les situations pédagogiques proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants*
- *Des critères d'observations des participants sont présentés*
- *Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés*
- *L'observation de chaque pratiquant permet de proposer des corrections et des variantes en tenant compte des fondamentaux scientifiques en anatomie et biomécanique pour assurer la pratique de chacun en toute sécurité et une progression adaptée*

C.2.4.5

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat met en œuvre une séance d'accompagnement individualisé avec les composantes spécifiques attendues

INDICATEURS

- *Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance préparée*
- *Les temps de récupération prévus sont respectés*
- *Les consignes de réalisation sont données pour chaque exercice*
- *La séance est adaptée et ajustée en observant les réalisations et la motivation du pratiquant*
- *Les machines guidées de musculation et ses variables spécifiques sont réglées au cours de la séance en adéquation avec les caractéristiques et l'état physique du pratiquant*
- *Les poids libres assis et/ou debout et/ou allongé sont utilisés correctement*
- *Les consignes de rangement et d'hygiène sont énoncées*
- *Des informations sont données au pratiquant sur la mobilisation des groupes musculaires*
- *Les postures du pratiquant sont observées et corrigées en veillant à son intégrité physique*
- *Le comportement et l'attitude vis-à-vis du pratiquant sont conformes à l'éthique et aux codes déontologiques du métier*
- *La sécurité est assurée tout au long de la séance individualisée*

C.2.5.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension

INDICATEURS

- Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
- La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
- Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « fitness en musculation et personal training »

C.2.5.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance

INDICATEURS

- Les zones d'évolution sont sécurisées
- Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique
- Les risques associés aux caractéristiques du public sont pris en compte dans la conduite de fitness en particulier pour les personnes en situation de handicap
- La conduite de la séance de fitness est adaptée aux risques identifiés
- Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
- Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

➤ Bloc 3 : « Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »

Compétences :

C.3.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Modalité d'évaluation mise en place :

Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Le candidat et/l'organisme de formation s'assure de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 15 jours calendaires avant l'épreuve.

Les évaluateurs examinent le document de présentation du stage du candidat en amont des évaluations.

Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Critères d'évaluation associés :

C.3.3.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport

INDICATEURS

Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés

Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

10.2. Carte professionnelle

L'activité **Fitness en cours collectifs et/ou Musculation et Personal Training**, encadrée par le titulaire du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. En conséquence, toute personne désirant exercer la fonction **d'instructeur de Fitness** contre rémunération, doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Elle doit en outre, remplir les conditions d'obtention de la carte professionnelle (R. 212-85 du Code du Sport).

Elle doit en outre, remplir les conditions d'obtention de la carte professionnelle (R. 212-85 du Code du Sport). Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP **INSTRUCTEUR FITNESS** sont définies dans l'annexe II-1 du code du sport.

TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION

Article 11 – Voies d'accès à la certification

La certification au **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** est accessible par les voies de la formation continue, par la validation des acquis de d'expérience, et, le cas échéant, par voie d'équivalence.

Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne. Une procédure d'équivalence de diplômes étrangers vers les CQP est également mise en place par le certificateur

Afin de rendre la certification accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves d'évaluation conformément à l'article 5.1 du présent règlement.

Article 12 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation continue

Le candidat au **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

1. Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat : Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère
 - Passeport français ou étranger
 - Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
 - Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
 - Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
 - Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.
2. Être titulaire d'un certificat validant une formation initiale ou continue relative à l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » ou d'une formation équivalente à celui-ci.
3. Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de moins d'un an.
4. Avoir 18 ans révolus le jour de l'entrée en formation.
5. Avoir satisfait aux tests techniques de prérequis dans la ou les options choisies (ou posséder leur équivalence, voir tableau des équivalences).
6. Avoir satisfait au test oral des prérequis de présentation du projet de formation en cohérence avec le parcours personnel, l'expérience dans la ou les option(s) choisie(s) et la capacité de projection vers une situation professionnelle

Pour ces tests de prérequis, la commission d'évaluation est composée d'au moins deux évaluateurs dont au minimum un externe à l'organisme de formation. Les évaluateurs doivent posséder au minimum un diplôme de niveau 3 permettant l'encadrement contre rémunération du fitness dans le domaine qui est évalué ainsi que deux années d'expériences professionnelles dans le champ des activités de la forme.

L'évaluation des prérequis techniques est réalisée suivant les modalités suivantes :

CQP Instructeur Fitness option : Cours Collectifs

Un suivi de cours collectifs : une épreuve de 45' comprenant 3 parties (15' partie cardio coordination et endurance (STEP ou sans STEP), 15' renforcement musculaire avec barre et poids, 15' partie flexibilité et mobilité (stretching)). L'objet de l'épreuve est de s'assurer de la base technique des candidats dans les trois grandes catégories de cours collectif ainsi que de leur coordination rythme et musique.

CQP Instructeur Fitness option : Musculation et Personal Training

Une épreuve de démonstration avec 8 répétitions sur 5 mouvements distincts de musculation :

- Squat : 100% du poids de corps pour les hommes, 60% du poids de corps pour les femmes (hanches à hauteur des genoux, fémur parallèle au sol, mise en place d'un élastique à toucher avec le postérieur)
- Fentes (4 à gauche, 4 à droite) : 30kg pour les hommes et 20kg pour les femmes
- Soulevé de terre : 80% du poids de corps pour les hommes, 40% du poids de corps pour les femmes
- Développé Couché : 80% du poids de corps pour les hommes, 40% du poids de corps pour les femmes (toucher poitrine sans rebond)
- Développé Militaire : 40% du poids de corps pour les hommes, 30% du poids de corps pour les femmes

Évaluation de la technicité et des placements : critères de réussites : pour chacun des 5 mouvements, minimum 5 réussites sur les 8 répétitions. Les évaluateurs peuvent arrêter le candidat après 5 répétitions réussies

Article 13 - Prérequis exigés à la validation de la certification

Bloc de compétences 1 (BC1): Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

Justifier de la réussite d'une épreuve de Questionnaire à choix unique :

Épreuve QCU (Questionnaire à choix unique – Une seule réponse juste sur 2 à 4 possibilités) de 40 questions en 30 minutes (15 minutes par thématiques)

20 questions en anatomie et biomécanique

20 questions en physiologie

L'épreuve de QCU est réalisée sous surveillance de deux formateurs. Les candidats se connectent sur la plateforme informatique commune des délégués sur le site www.cqp-fitness.fr. Les questions tombent de façon aléatoires et différenciées pour chaque candidat.

Le résultat est donné à l'organisme de formation par les délégués via la plateforme de gestion commune.

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum

Bloc de compétences 2 (BC2): Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

Justifier de la réussite d'une épreuve de Questionnaire à choix unique :

Épreuve QCU (Questionnaire à choix unique – Une seule réponse juste sur 2 à 4 possibilités) 60 questions en 45 minutes (15 minutes par thématiques)

20 questions en anatomie et biomécanique

20 questions en physiologie

20 questions sur l'équilibre alimentaire

L'épreuve de QCU est réalisée sous surveillance de deux personnes de l'organisme de formation. Les candidats se connectent sur la plateforme informatique commune des délégataires sur le site www.cqp-fitness.fr. Les questions tombent de façon aléatoires et différenciées pour chaque candidat. Le résultat est donné à l'organisme de formation par les délégataires via la plateforme de gestion commune.

Durée totale de l'épreuve 45 minutes maximum

Article 14 – Conditions de mise en œuvre de la formation

14.1. L'habilitation des organismes de formation partenaires

Seuls les organismes de formation partenaires habilités par l'OC Sport et dûment enregistrés par l'OC Sport sur le portail de France Compétences peuvent délivrer la formation du CQP **INSTRUCTEUR FITNESS**. Le cas échéant, l'OC Sport peut également habilitier un organisme de formation partenaires à organiser l'évaluation CQP **INSTRUCTEUR FITNESS**.

L'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** établi à partir d'un modèle type proposé par le certificateur. Le cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation figure dans **l'annexe complémentaire n°2** : « *Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation* » du présent règlement.

L'habilitation est accordée pour une durée maximale égale à la durée d'enregistrement du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** au RNCP.

L'habilitation pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement intégrant l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évolution au maximum pour la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

14.2. La durée de formation

La durée minimale de la formation du CQP INSTRUCTEUR FITNESS s'élève à :

- **Option a Cours Collectifs (BC1)** : 490 heures dont 280 heures minimum en centre et 210 heures minimums en situation professionnelle.
- **Option b Musculation et personal training (BC2)** : 490 heures dont 280 heures minimum en centre et 210 heures minimums en situation professionnelle.
- **Option a + b dans un parcours unique de formation** : 845 heures dont 495 heures minimum en centre et 350 heures minimum en situation professionnelle.

Ces volumes horaires doivent être minorés dans le plan individuel de formation au regard des blocs de compétences d'ores et déjà obtenus par le candidat ou des allègements de parcours de formation. Ces volumes horaires peuvent être minorés au regard des allègements de formation établis lors du positionnement.

Voici les volumes horaires minimaux de chaque bloc de compétences du CQP Instructeur Fitness :

- Bloc 1 : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (215 heures minimum)

- Bloc 2 : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (215 heures minimum)
- Bloc 3 : Organiser, informer et communiquer autour des activités du fitness (21 heures minimum)
- Bloc 4 : Conduire son parcours professionnel dans les activités du fitness (21 heures minimum)
- Bloc 5 : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents (23 heures minimum)

A noter que les temps des évaluations initiales **ne sont pas** inclus dans le temps de formation. Les séances de rattrapages doivent être attachées à la même session de formation que celles de l'évaluation initiale. Une évaluation de rattrapage doit se dérouler obligatoirement dans un intervalle compris entre 15 jours et 2 mois après l'évaluation initiale.

Durée minimale d'une session

Au vu des volumes horaires minimaux les amplitudes entre date de début et date de fin d'une session de formation sont de :

- Option a (BC1) Cours Collectifs : 14 semaines minimum
- Option b (BC2) Musculation et personal training : 14 semaines minimum
- Option a + b (BC1 + BC2) dans un parcours unique de formation : 25 semaines minimum

14.3. Les qualifications minimums requises

Les qualifications minimums requises pour le responsable de formation, les formateurs référents, les intervenants extérieurs, les tuteurs pédagogiques et les évaluateurs figurant dans ce présent règlement sont rappelées dans le cahier des charges défini dans **l'annexe complémentaire n°2** : « Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation » du présent règlement.

Il est précisé toutefois que :

Responsable de la formation (ou coordonnateur pédagogique)

Le responsable de la formation (ou coordonnateur pédagogique) a pour fonction de :

- Planifier notamment des plans et des calendriers de formation, concevoir et développer des programmes de formation.
- Mettre en œuvre la convention d'habilitation et le cahier des charges de la certification
- Gérer l'équipe pédagogique de formateurs impliquée dans la formation CQP
- S'assurer des suivis administratifs concernant le CQP

Il doit justifier d'une expérience professionnelle de 2 années dans le domaine de la formation professionnelle. Il doit être titulaire d'une certification d'au moins du même niveau que le CQP

Lorsque le responsable de la formation (ou coordonnateur pédagogique) intervient dans le programme de formation en tant que formateur, évaluateur, il doit répondre aux critères précisés ci-dessous.

Les formateurs

1) Lorsque les formateurs interviennent

- Sur des contenus techniques et pédagogiques propres à l'activité considérée
- Sur des contenus étant en lien avec la pratique de l'activité **Fitness dans la ou les option(s) concernée(s)**
- Quand les stagiaires sont en situation pédagogique spécifique au domaine de l'activité **Fitness dans la ou les option(s) concernée(s)**,

Les formateurs doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle dans le domaine d'encadrement du Fitness dans la ou les option(s) concernée(s). Elle doit être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP INSTRUCTEUR FITNESS (Niveau 3).

Cette certification peut être :

- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'encadrement du Fitness (pour l'option Cours Collectifs : ACTIVITÉS DE LA FORME et pour l'option Musculation et Personal Training : HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME)
- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine d'encadrement du Fitness (pour l'option Cours Collectifs : ACTIVITÉS DE LA FORME et pour l'option Musculation et Personal Training : HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME)

Les formateurs doivent également justifier de 2 années d'expérience professionnelle réalisées dans le champ de l'encadrement sportif dans **la ou les option(s) concernée(s)**.

Un formateur ne peut pas être en même temps le tuteur d'un stagiaire qu'il forme dans une session de formation.

2) Lorsque les formateurs interviennent

- Sur des contenus non techniques et non pédagogiques propres à l'activité considérée
- Sur des contenus n'étant pas en lien avec la pratique de l'activité **du Fitness**
- Quand les stagiaires ne sont pas en situation pédagogique spécifique au domaine de l'activité **du Fitness**,

Dans ces cas de figure, les formateurs doivent justifier

- De leurs compétences dans les thématiques des actions enseignées par leurs diplômes, titres
- D'une année d'expérience professionnelle dans le champ visé.

Les évaluateurs

1) Lorsque les évaluateurs interviennent

- Sur des contenus techniques et pédagogiques propres à l'activité considérée
- Sur des contenus étant en lien avec la pratique de l'activité du Fitness dans la ou les option(s) concernée(s)
- Quand les stagiaires sont en situation pédagogique spécifique au domaine de l'activité du Fitness dans la ou les option(s) concernée(s),

Les évaluateurs doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle dans le domaine d'activité du Fitness dans la ou les option(s) concernée(s). Elle doit être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP INSTRUCTEUR FITNESS. Cette certification peut être :

- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'encadrement du Fitness (pour l'option Cours Collectifs : ACTIVITÉS DE LA FORME et pour l'option Musculation et Personal Training : HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME)
- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine d'encadrement du Fitness (pour l'option Cours Collectifs : ACTIVITÉS DE LA FORME et pour l'option Musculation et Personal Training : HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME)

Les évaluateurs doivent également justifier de 2 années d'expérience professionnelle réalisées dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine **du Fitness et dans la ou les option(s) concernée(s)**.

Chaque évaluation se déroule en présence de deux évaluateurs comme définis ci-dessus. Seul l'un des deux évaluateurs peut être un formateur de la session de la certification professionnelle à laquelle le candidat est inscrit. En cas de désaccord entre les deux évaluateurs, la voix de l'évaluateur non formateur sera prépondérante.

2) Lorsque les évaluateurs interviennent

- Sur des contenus non techniques et non pédagogiques propres à l'activité considérée
- Sur des contenus n'étant pas en lien avec la pratique de l'activité **Fitness**
- Quand les stagiaires ne sont pas en situation pédagogique spécifique au domaine de l'activité **Fitness**,

Dans ces cas de figure, les évaluateurs doivent justifier

- De leurs compétences dans les thématiques des actions enseignées par leurs diplômes, titres
- D'une année d'expérience professionnelle dans le champ visé.

Les tuteurs

Les tuteurs doivent être volontaires et être à minima titulaires d'une certification professionnelle dans le domaine de l'encadrement du **Fitness et dans la ou les option(s) concernée(s)**. Elle doit être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP **INSTRUCTEUR FITNESS**. (Niveau 3)

Cette qualification est :

- Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'encadrement du Fitness (pour l'option Cours Collectifs : ACTIVITÉS DE LA FORME et pour l'option Musculation et Personal Training : HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME)
- Soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine d'encadrement du Fitness (pour l'option Cours Collectifs : ACTIVITÉS DE LA FORME et pour l'option Musculation et Personal Training : HALTEROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLETIQUE CULTURISME)

Les tuteurs doivent justifier à minima d'une année d'expérience professionnelles réalisées dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine **du Fitness et dans la ou les option(s) concernée(s)**.

Par ailleurs, l'avis consultatif du tuteur est requis pour les blocs de compétences 1 (BC1) et/ou 2 (BC2), ainsi que le 3 (BC3).

Le tuteur ne peut pas être évaluateur du candidat qu'il tutore.

Un tuteur ne peut pas être en même temps formateur dans la session où serait le stagiaire qu'il tutore.

14.4. Règles spécifiques au cours des épreuves d'évaluation.

Exigences d'entrée en formation : test technique

La présence obligatoire de deux évaluateurs (profils évaluateurs ou formateurs intervenants sur les contenus techniques) définis ci-dessus est requise pour les épreuves du test technique d'entrée en formation au CQP **INSTRUCTEUR FITNESS**.

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique EPMS :

Elles sont évaluées par les formateurs intervenants sur les contenus techniques ou en lien avec l'activité définis à l'article 13.3

Épreuves certificatives

Pour rappel, la présence obligatoire de deux évaluateurs définis ci-dessus est requise pour les épreuves d'évaluation des blocs de compétences du CQP **INSTRUCTEUR FITNESS**.

Chaque évaluation se déroule en présence de deux évaluateurs tels que définis ci-dessus :

- Un évaluateur formateur de l'organisme
- Un coach sportif externe à l'organisme de formation qualifié en fitness

Seul l'un des deux évaluateurs peut être un formateur de la session de la certification professionnelle à laquelle le candidat est inscrit.

En cas de désaccord entre les deux évaluateurs, la voix de l'évaluateur non formateur sera prépondérante.

Article 15 – Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

15.1. Modalités des évaluations des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Le délégataire est garant, au regard de la spécificité de l'activité en matière de sécurité, des exigences préalables particulières auxquelles le candidat doit répondre.

Certaines certifications ou qualifications permettent au candidat d'être dispensé de ces exigences préalables à la mise en situation professionnelle. Elles seront mentionnées à l'Article 22 « *Équivalences, dispenses d'épreuves.* » de ce présent règlement. (Définir les EPMS puis les modalités d'évaluation et après la possibilité de dispense)

L'organisme de formation met en place les modalités d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle de la manière suivante :

Exigence préalable CQP Instructeur Fitness : option Cours Collectifs (BC1)

• Une épreuve pédagogique : le stagiaire encadre un groupe de 8 à 20 personnes. Il est évalué par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation sur la gestion du groupe au regard de la sécurité individuelle et collective des pratiquants.

Durée de l'épreuve : 20 minutes suivie d'une épreuve orale de 10 minutes. Le stagiaire fait un retour sur la séance pédagogique et répond aux questions des évaluateurs.

Exigence préalable CQP Instructeur Fitness : option Musculation et Personal Training (BC2)

• Une épreuve pédagogique : le stagiaire encadre un pratiquant. Il est évalué par 2 évaluateurs

au sein de l'organisme de formation sur la gestion de la séance au regard de la sécurité du pratiquant.

Durée de l'épreuve : 20 minutes suivie d'une épreuve orale de 10 minutes. Le stagiaire fait un retour sur la séance pédagogique et répond aux questions des évaluateurs.

Les modalités d'évaluation des exigences préalables mises en œuvre par l'organisme de formation sont les suivantes :

- Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes du public
- Assurer la sécurité du site, des pratiquants et sa propre sécurité
- Démontrer, en toute sécurité, les exercices et gestes techniques du CQP visé
- Transmettre l'éthique et les valeurs du sport.

La grille d'évaluation des EPMSF se trouve en **annexe 3** du présent règlement.

15.2. Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP

Les personnes qui suivent une formation préparant au **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** et qui souhaitent exercer contre rémunération, pendant leur formation, l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1, doivent en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues aux articles R.212-85. et R.212-87.

Ces personnes doivent être placées sous l'autorité d'un tuteur pédagogique et avoir satisfait aux Exigences préalables à leur mise en situation professionnelle dans les conditions prévues par le présent règlement (Art. R. 212-4 du Code du Sport).

L'organisme de formation met en œuvre les modalités d'évaluation des exigences préalables. Après vérification de ces exigences, l'organisme de formation délivre une attestation de réussite à chaque candidat selon le modèle type défini par la CPNEF Sport. A noter que les évaluations des EPMSF doivent avoir lieu au premier tiers du temps de la formation.

Au vu de l'attestation de réussite aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSF), le préfet délivre une attestation d'exercice au stagiaire (Art. R. 212-87 du Code du Sport).

Article 16 – Exigences de la mise en place d'un tutorat

Les obligations liées au tuteur sont définies à l'article 13. Pour chaque stagiaire en cours de formation au **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**, l'employeur choisit un tuteur pédagogique parmi les personnes qualifiées de l'entreprise.

L'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises. Un tuteur peut assurer son tutorat dans la limite de deux stagiaires en concomitance au sein de sa structure.

Les missions du tuteur pédagogique sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
- Participer au suivi de formation en proposant un avis consultatif et sans évaluer le candidat qu'il tutore.

Lorsque le stagiaire ne relève pas d'un contrat de travail, le tuteur pédagogique est nommé dans les mêmes conditions que ceux qui relèvent d'un contrat de travail.

Article 17 – Processus et modalités d'évaluation des compétences de la certification

Chaque année, des sessions d'examen pour les épreuves d'évaluation sont planifiées. L'organisme partenaire s'engage à présenter les candidats aux épreuves d'évaluation, permettant l'obtention de la certification visée, à l'issue de la formation

L'organisation logistique des épreuves est de la responsabilité du partenaire habilité, sous le contrôle du délégataire. Ces épreuves visent à évaluer l'acquisition des compétences du référentiel de certification et sont organisées conformément aux conditions prévues dans le présent règlement.

17.1. Responsable de l'organisation des épreuves

L'organisme habilité, désigne un responsable de l'organisation des épreuves et communique ses coordonnées au délégataire. Le rôle de responsable de l'organisation des épreuves peut être assuré par le coordinateur pédagogique ou le responsable formation le cas échéant.

Ses missions sont cruciales pour assurer le bon déroulement et l'homogénéité des évaluations dans le cadre des certifications professionnelles :

- **Organisation des épreuves d'évaluation** : il organise les évaluations conformément au règlement en vigueur et au référentiel de certification, en s'assurant que toutes les procédures et normes sont respectées.
- **Sélection et convocation des évaluateurs** : il sélectionne les évaluateurs et les convoque pour les sessions d'examen, garantissant ainsi la présence d'un jury collégial et impartial.
- **Vérification de la présence des évaluateurs** : avant chaque session d'examen, il vérifie la présence des évaluateurs pour s'assurer que les évaluations peuvent se dérouler sans interruption.
- **Information sur la charte de déontologie** : il informe les évaluateurs de la charte de déontologie, garantissant un traitement équitable et professionnel de chaque candidat.
- **Rappel du déroulement des épreuves d'évaluation** : il rappelle aux évaluateurs le déroulement des évaluations ainsi que leur rôle pour assurer une compréhension claire des responsabilités de chacun et de la bonne maîtrise des modalités et des outils d'évaluation. Il propose des réunions avec les évaluateurs afin d'harmoniser les résultats le cas échéant.
- **Organisation des épreuves d'évaluation** : il organise la passation des épreuves par les candidats et prévoit les équipements ou le matériel nécessaire en s'assurant que tout est en place pour un déroulement fluide.
- **Vérification des documents des candidats** : En amont des épreuves d'évaluation, il vérifie que les livrables ont été transmis dans les délais. Le jour de l'épreuve, il vérifie que les candidats sont en possession de leur convocation et de leur pièce d'identité, et il les fait émarger pour attester de leur présence.
- **Rappel des conditions des épreuves d'évaluation** : avant le début des épreuves, il rappelle aux candidats les conditions et la durée des évaluations pour éviter toute confusion.
- **Supervision et signalement** : pendant toute la durée des évaluations, il veille à leur bon déroulement et signale immédiatement tout dysfonctionnement. Ce dernier doit

notifier sur l'espace prévu à cet effet dans la grille d'évaluation des blocs de compétences.

- **Traçage des épreuves d'évaluation** : il s'assure que évaluateurs complètent les grilles d'évaluation comprenant les émargements des évaluateurs, document essentiel pour la validation des épreuves.
- **Respect du RGPD** : il veille au respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations personnelles des candidats.

Compilation et archivage des documents relatifs aux épreuves d'évaluation : pour chacun des candidats, il compile les éléments relatifs aux épreuves (dossiers professionnels, vidéos, grilles d'évaluation...), les transmet au délégataire puis procède à leur archivage pendant au moins toute la durée de l'enregistrement et 3 années après le jury plénier. Ces conditions sont cumulatives

17.2. Convocation des candidats aux épreuves d'évaluation.

Le partenaire habilité à évaluer est chargé de convoquer les candidats pour les épreuves d'évaluation. Cette tâche relève du responsable de l'organisation des épreuves.

Le responsable de l'organisation des épreuves veille à ce que la convocation précise : les dates, horaires, durées et lieux des sessions d'examen, ainsi que des informations sur leur déroulement. Il s'assure également que les candidats sont informés qu'ils doivent se présenter avec une pièce d'identité lors des évaluations.

Le jour j, les candidats doivent se présenter sur le lieu de l'examen 10 minutes avant le début de l'épreuve pour un entretien à distance et 30 minutes pour une épreuve en présentiel, en apportant leur pièce d'identité. Sans cette pièce, l'accès à l'épreuve leur sera refusé.

En cas de retard justifié pour cause réelle et sérieuse, et lorsque le retard est lié à un événement indépendant de la volonté du candidat. Le responsable de l'organisation des épreuves, sous réserve de l'accord des évaluateurs pourra affecter le candidat retardataire à un autre moment.

Il est également interdit aux candidats d'utiliser tout moyen de traitement ou de transmission d'informations, sauf pour les matériels spécifiquement autorisés et mentionnés dans le sujet de l'épreuve. Cette interdiction s'applique également lors de sorties momentanées autorisées pendant l'examen. Tout candidat qui enfreint cette règle s'expose à des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de l'organisme partenaire.

En cas d'empêchement avéré ou d'échec aux épreuves d'évaluation, le candidat a la possibilité de se présenter à une session de rattrapage.

Les empêchements avérés, considérés comme des cas de force majeure, incluent le décès d'un proche, un arrêt maladie, une convocation judiciaire, des situations sanitaires particulières donnent la possibilité de se présenter sur une autre date pour passer la même épreuve.

17.3. Modalités de l'organisations des épreuves d'évaluation initiales

Les épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des compétences constitutives de la certification conformément au référentiel d'évaluation. Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation habilité dans les conditions prévues au présent règlement.

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

Rappel, les blocs de compétences 3, 4 et 5 sont communs aux deux options du CQP Instructeur Fitness :

➤ **Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (option a)**

Modalités d'évaluations :

Épreuve 1

Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum

Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°2 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issue de l'épreuve n°2

Présentation de 6 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation sur chacun des grands domaines (Cardio-vasculaire, Renforcement musculaire, flexibilité et mobilité). Chaque séance est numérotée de 1 à 6

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum

Les compétences C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.1.3, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.2.3, C.1.2.4 sont évaluées au cours de cette épreuve.

Épreuve 2

Évaluation technique et pédagogique

45 minutes de passage pédagogique et technique auprès d'un groupe d'au minimum 8 personnes incluant le temps de préparation et d'accueil en amont suivi d'un oral de 15 minutes

Le candidat annonce aux évaluateurs le n° des séances présentées qui figurent dans son dossier pour chaque grand domaine.

La séance présentée est au choix du candidat et préparée en amont. Au maximum un cours pré-chorégraphié sur les trois domaines.

Durée totale de l'épreuve 1h00 maximum

Les compétences C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.4.3, C.1.4.4, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.3, C.1.6.4, sont évaluées au cours de cette épreuve.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

➤ **Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)**

Modalités d'évaluation :

Épreuve n°1

Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum

Tirage au sort d'un profil de pratiquant parmi les profils validés par le certificateur 1 mois avant la date d'évaluation n°3

Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°3 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issue de l'épreuve n°3

Présentation de 12 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation adaptées au profil de pratiquant tiré au sort

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum

Les compétences C.2.1.1, C.2.1.2, C.2.1.3, C.2.2.1, C.2.2.2, C.2.2.3, C.2.2.4 sont évaluées au cours de cette épreuve.

Épreuve n°2

Animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe de 5 personnes pendant 25 minutes maximum + suivi d'un entretien de 15 minutes maximum :

5 minutes de démonstration technique et 20 minutes d'animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe (5 personnes sur 5 ateliers) que le candidat choisit. Le candidat fait une première fois le parcours entier avec une démonstration de chaque mouvement sur 5 répétitions (évaluation de la technique). Puis 2 rotations des 5 ateliers pour les 5 encadrés.

Suivi d'un entretien de 15 minutes de retour à l'oral

Durée totale de l'épreuve 40 minutes maximum.

Les compétences C.2.3.1, C.2.3.2, C.2.3.3, C.2.4.1, C.2.4.2, C.2.4.3, C.2.4.4, C.2.5.1, C.2.5.2, C.2.6.3, C.2.6.4, sont évaluées au cours de cette épreuve.

Epreuve n°3

Prise en charge individuelle d'un pratiquant pour un coaching de 30 minutes maximum + entretien de 15 minutes maximum

Séquence choisie par les évaluateurs parmi les 12 séances présentées dans le dossier de l'épreuve n°1 (numérotées de 1 à 12). Ce sont les évaluateurs qui demandent au candidat de passer à l'exercice suivant.

Durée de l'épreuve 45 minutes maximum

Cette épreuve évalue la compétence : **C.2.4.5**

Pour chacune des épreuves, les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

+ Avis consultatif du tuteur (grille d'observation dans le livret de suivi de l'alternance)

⇒ Bloc de compétences 3 (BC3) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Modalités d'évaluation :

Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Le candidat et l'organisme de formation s'assure de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 15 jours calendaires avant l'épreuve.

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation du stage du candidat (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat, et 15 minutes maximum de questions réponses)

+ Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Cette épreuve permet d'évaluer toutes les compétences du bloc 3.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

⇒ Bloc de compétences 4 (BC4) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Modalités d'évaluation :

Il est demandé au candidat de présenter un projet professionnel à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir de la présentation du projet professionnel du candidat (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat, et 15 minutes maximum de questions réponses)

+Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Cette épreuve permet d'évaluer toutes les compétences du bloc 4.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

➤ **Bloc de compétences 5 (BC5) : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness**

Modalités d'évaluation :

Présentation d'un dossier écrit avec soutenance orale

20 minutes de présentation + 15 minutes de questionnement maximum

A partir de l'exemple concret de votre structure, explicitation d'une démarche d'acquisition et de fidélisation client à partir d'un état des lieux et en prévoyant l'évaluation des actions menées.

A minima le dossier devra comprendre les parties suivantes :

- État des lieux
- Concurrence
- Cibles
- Actions de prospections vers les nouveaux clients
- Actions pour la fidélisation
- Techniques de vente utilisées
- Évaluation des actions

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes

Cette épreuve permet d'évaluer toutes les compétences du bloc 5.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Les modalités d'évaluation figurent plus précisément dans **l'annexe n°1** les « *Grilles d'évaluation des blocs compétences* » du présent règlement.

Chaque modalité d'évaluation sera évaluée par deux évaluateurs répondant aux conditions de l'Article 13.3 du présent règlement.

Article 18 – Lutte contre les fraudes

Le responsable de l'organisation des épreuves demande les cartes d'identité des candidats, qui sont ensuite vérifiées par les évaluateurs. Plusieurs comportements sont considérés comme des fraudes lors des épreuves d'évaluation, notamment (liste non exhaustive) :

- Le partage de documents liés aux évaluations, que ce soit en interne ou en externe.
- La communication avec des personnes internes ou externes à l'organisation via des moyens tels que téléphones portables, écouteurs, montres connectées, chats, ou e-mails.
- La prise de photos ou l'enregistrement audio ou vidéo pendant les évaluations.
- La consultation de fichiers ou de mémos stockés dans une calculatrice.
- L'utilisation de matériel ou de documents non autorisés, qui ne figurent pas dans la convocation ou le sujet d'évaluation.
- L'échange d'informations entre candidats, que ce soit par le biais de copies, de brouillons, de discussions électroniques, ou encore d'échanges verbaux ou écrits après les épreuves orales entre ceux ayant déjà passé l'épreuve et ceux en attente.

En cas de détection de fraude ou de tentative de fraude, le responsable de l'organisation des épreuves se doit d'informer les évaluateurs. Ces derniers mettront fin à la situation sans délai. Le candidat impliqué sera alors exclu de la salle d'examen. L'incident sera reporté sur la grille d'évaluation du candidat et des sanctions pourront être appliquées par le jury plénier

Article 19 – Décision et obtention du CQP INSTRUCTEUR FITNESS par la voie de la formation

L'obtention du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** se déroule en deux étapes :

1. Les épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des **4** blocs de compétences constitutives du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**. Ces épreuves sont organisées par le(s) délégué(s) dans les conditions prévues par l'Article 15 « *Modalités d'évaluation des compétences du CQP INSTRUCTEUR FITNESS* » du présent règlement, et ce conformément au « *référentiel de certification* » figurant à l'Article 8 « *Activités et compétences visées par le CQP* » du présent règlement.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans une autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenue en totalité.

2. La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** conformément au titre V du présent règlement.

Le **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** est obtenu par le (la) candidat(e) après une validation finale par le jury plénier conformément au titre V du présent règlement

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le (la) candidat(e) est valable suivant la réglementation en vigueur.

Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le livret de qualification et dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 23 « Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP INSTRUCTEUR FITNESS » du présent règlement.

L'organisme délégué sollicitera les partenaires habilités afin de rassembler tous les documents nécessaires à la tenue du jury plénier. Les documents seront transmis à l'organisme certificateur de la branche du sport, suivant les modalités de mises en œuvre du jury plénier.

Il sera attendu lors du jury plénier que l'organisme délégué soit en mesure de présenter les éléments administratifs demandés :

- Prérequis d'entrée en formation
- Grilles d'évaluation des compétences de la certification professionnelle
- Liste nominative des candidats, présents à l'examen, et leurs émargements, dûment signée par les membres du jury avec mentions des dysfonctionnements le cas échéant
- Tout autre document imposé par le certificateur nécessaire à la tenue du jury plénier

Article 20 – Condition d'accès à la certification par la voie de la validation des acquis d'expérience

Compte-tenu de l'application récente de la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifiant profondément la voie d'accès à la VAE, la procédure reste en l'état en attendant les décrets d'application de cette loi.

L'OC Sport prend d'ores et déjà en compte les modifications suivantes :

- Un candidat peut maintenant demander à passer en VAE un bloc de compétences ou la certification CQP dans sa globalité. Le livret 2 sera prochainement modifié pour intégrer la possibilité d'un parcours VAE d'un bloc de compétences.

- Dans la demande de recevabilité, il n'est plus exigé de durée d'expérience pour l'examen de la recevabilité. La durée minimale de 1607h n'est plus demandée

« Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du Code du Travail. » (Article L613-3 du Code de l'Education)

Pour ce faire, toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** doit satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les modalités et exigences.

Le délégataire organise le dispositif de VAE qui s'articule autour de trois phases.

20.1. La phase d'information

Toute personne intéressée pour entrer dans une démarche de VAE, peut se renseigner auprès du/des délégataire(s). Pour cela, il(s) met(tent) en place une phase d'information des candidats de manière individuelle ou collective. L'information sur la procédure de VAE ainsi que le dossier de demande de recevabilité (étape 1) sont également disponibles sur le site Internet du/des délégataire(s).

20.2 La phase de recevabilité

À l'issue de l'information, le candidat récupère un dossier de recevabilité (livret 1) comprenant le Cerfa en vigueur ainsi qu'un guide méthodologique. Il s'agit d'une opération administrative préalable qui a pour vocation de vérifier en amont si le candidat remplit bien les conditions qui lui permettent de postuler au **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** par la voie de la VAE.

Le candidat y retrace son parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents justificatifs (attestations d'employeurs, bulletins de paie, diplôme, ...) qui rendent compte de son expérience et de la durée des différentes activités qui l'ont constituées. Le candidat joint tous les éléments administratifs nécessaires à l'instruction du dossier notamment ceux demandés comme prérequis à l'entrée en formation.

À la réception du dossier par le délégataire, l'OC Sport dispose de deux mois pour instruire le dossier. Le délégataire doit donc effectuer les démarches auprès de l'OC sport afin que celui-ci se prononce sur le dossier de candidature et enfin répondre au candidat.

Un fois instruit, le délégataire donne un avis consultatif sur ce dossier et le notifie sur l'attestation de recevabilité OC Sport. Il envoie ensuite l'ensemble des éléments justifiant de la recevabilité à l'OC Sport suivant la procédure mise en place par le certificateur. Après examen du dossier, l'OC Sport se prononce sur la recevabilité du candidat conformément à la législation en vigueur.

En cas de refus par l'OC Sport, la décision doit être notifiée et motivée par le délégataire puis envoyée par lettre RAR au candidat.

La décision de recevabilité est notifiée au candidat par courrier par le délégataire :

1. Si la demande est irrecevable alors le candidat pourra déposer une autre demande dès lors que sa demande satisfait aux conditions d'expérience en lien direct avec le **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**

La décision d'irrecevabilité rendue par le service qui prend en charge les dossiers de recevabilité, est une décision susceptible de recours juridictionnel.

2. La demande est recevable, un dossier de VAE (communément intitulé livret 2) est communiqué au candidat. Lors de l'envoi du livret 2, le candidat est informé qu'il peut bénéficier d'un accompagnement ainsi que de la date de réunion du jury de VAE.

Le livret 2 figure dans **l'annexe n°4** « *Livrets 2 du dossier VAE* » du présent règlement.

20.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement

Un accompagnement méthodologique à l'élaboration du dossier de VAE peut être proposé par le(s) délégataire(s). L'accompagnement n'est pas obligatoire pour le candidat, il peut le refuser.

Le candidat formalise son expérience dans le dossier, pour ce faire, il y décrit et analyse les activités qu'il a menées, pour démontrer les compétences, aptitudes et connaissances acquises.

20.4 Décision et obtention de la certification par la voie de la VAE

Toute demande de validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail ayant fait l'objet d'un dossier de VAE au terme de la procédure prévue à l'article 17 du présent règlement est soumise à une commission VAE dont au moins un membre est désigné en qualité de membre du jury tel que prévu à l'article 24 du présent règlement.

La commission formulera un avis circonstancié sur le dossier présenté à l'issue d'un entretien avec le candidat conformément à la loi en vigueur. Celui-ci devra s'articuler entre une présentation du dossier suivi par des questions-réponses de la commission. L'entretien devra durer entre 20 minutes et une heure maximum.

L'avis sera porté à la connaissance du jury plénier tel que prévu à l'article 24 du présent règlement.

Le Jury plénier de la Branche du Sport valide l'acquisition des blocs de compétences permettant d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs acquis par le candidat est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les blocs acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'article 23,

TITRE V : EQUIVALENCES ET CORRESPONDANCES ENTRE LES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS

Article 21 – Equivalences, dispenses d'épreuves

Les titres, diplômes, certifications professionnelles indiqués dans le tableau ci-dessous peuvent donner droit à équivalence et à dispense d'épreuves des prérequis à l'entrée, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ou blocs de compétences constituant le **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**

Titres ou diplôme	Tests techniques option CC	Tests techniques option MPT	EPMSP	BC1 CC	BC2 MPT	BC3	BC4	BC5
RNCP37106 RNCP 28573 BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs	X		x	X		X	X	
RNCP37106 RNCP 28573 BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option haltérophilie et musculation		X	X		X	X	X	
RNCP36458 CQP Instructeur Fitness option Cours Collectifs et Musculation et Personal Training						X	x	X
RNCP36458 CQP Instructeur Fitness option Cours Collectifs et Musculation et Personal Training UC2						X		
RNCP36458 CQP Instructeur Fitness option Cours Collectifs et Musculation et Personal Training UC4								x
RNCP36458 CQP Instructeur Fitness option Cours Collectifs Training UC3 UC5 UC6				X				
RNCP36458 CQP Instructeur Fitness option Musculation et Personal Training UC3 UC5 UC6					X			

Le contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles indiqués dans le tableau ci-dessus donnant droit à l'équivalence d'un ou plusieurs blocs de compétences.

A noter que les blocs de compétences BC3 et BC4 sont des blocs de compétences transversaux à d'autres CQP de la branche du sport. Les CQP disposant d'un ou deux blocs transversaux permettent à leurs titulaires de disposer d'une équivalence sur ces blocs.

- BC3 : « Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »
- BC4 : « Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives »

		Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
36661	Animateur de loisir sportif	RNCP36661BC04	RNCP36661BC05
37039	Accompagnateur en téléski nautique		RNCP37039BC04
37501	Accompagnateur de raft et nage en eau vive		RNCP37501BC04
37503	Initiateur en motocyclisme	RNCP37503BC02	RNCP37503BC03
37514	Moniteur de tir sportif	RNCP37514BC04	
37517	Moniteur de roller	RNCP37517BC03	
37518	Moniteur de parachutisme ascensionnel nautique	RNCP37518BC02	
37723	Animateur d'athlétisme	RNCP37723BC03	RNCP37723BC04
37996	Moniteur de Sports à roulettes	RNCP37996BC04	
38243	Animateur de tennis de table	RNCP38243BC02	RNCP38243BC03
38264	Animateur Ski nautique, wakeboard, engins tractés	RNCP38264BC02	RNCP38264BC03
38275	Educateur de tennis	RNCP38275BC02	RNCP38275BC03
38283	Moniteur d'aviron	RNCP38283BC02	RNCP38283BC03
38284	Moniteur de squash	RNCP38284BC02	RNCP38284BC03
38629	Animateur de tir à l'arc	RNCP38629BC02	RNCP38629BC03
38630	Initiateur de char à voile	RNCP38630BC02	
38799	Moniteur de canoë kayak et sports de pagaie en eau calme	RNCP38799BC02	RNCP38799BC03
38800	Initiateur Voile	RNCP38800BC02	
38820	Animateur de loisir sportif	RNCP38820BC04	RNCP38820BC05
39116	Moniteur d'Arts Martiaux	RNCP39116BC07	RNCP39116BC08
39118	Technicien Sportif de Rugby à XV	RNCP39118BC02	RNCP39118BC03
39633	Technicien sportif baseball, softball, baseball5	RNCP39633BC02	RNCP39633BC03
40397	Animateur d'escalade sur structure artificielle		RNCP40397BC02

21.1 Modalités d'instruction

Les titres, diplômes, certifications professionnelles devront être justifiés par toute preuve d'acquisition.

La conservation d'une copie dans le dossier du stagiaire sera présentée lors du jury plénier final.

21.2 Décision et obtention du CQP INSTRUCTEUR FITNESS par équivalences ou dispenses d'épreuves

La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS** conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le (la) candidat(e) est valable suivant la réglementation en vigueur. Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 25 « *Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS*** » du présent règlement.

Article 22 – Reconnaissance de qualification

Les demandes de reconnaissance de qualification professionnelle émanant des ressortissants de l'Union Européenne, concernant les fonctions relevant de l'art. L 212-1 du code du sport, font l'objet d'un examen selon la procédure de reconnaissance instaurée par la CPNEF du Sport conformément à la réglementation en vigueur.

La procédure établie par le certificateur se décline ainsi :

- 1) Le candidat fait une demande de reconnaissance ou d'équivalence, selon les cas, au délégataire*.
- 2) Le délégataire instruit le dossier suivant la procédure éditée par la branche du sport.
- 3) Le délégataire propose une synthèse du dossier et avis objectif et motivé.
- 4) Le délégataire transmet le dossier à l'OC Sport
- 5) La commission paritaire de l'OC Sport décide de l'octroi ou pas de la certification demandée et signe un procès-verbal.
- 6) Le procès-verbal est transmis pour signature au délégataire qui pourra ensuite lancer la procédure d'impression du parchemin.

Toute personne désireuse de faire reconnaître l'équivalence de son diplôme extra-communautaires doit suivre la procédure ci-dessus.

*Au niveau de l'étape 1, si le candidat fait la demande directement auprès de la branche, celle-ci renverra le dossier au délégataire.

TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION

Article 23 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport

23.1 Composition et désignation

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un représentant des salariés désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant des d'employeurs désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

23.2. Compétences du jury plénier

Les jurys pléniers sont compétents au nom de la CPNEF Sport et de l'OC Sport, en sa qualité d'autorité certificatrice, pour la délivrance des CQP.

Pour ce faire, ils délibèrent au vu des résultats qui leurs sont soumis par le(s) délégataire(s) pour l'attribution du CQP INSTRUCTEUR FITNESS toutes voies confondues à l'exception d'une reconnaissance de qualification pour les ressortissants de l'Union Européenne et hors UE. Il étudie, au cas par cas, chaque résultat et inscrit sa décision sur le(s) procès-verbaux d'octroi. Sa décision est souveraine.

A l'issue du jury la délibération du jury retranscrite dans un procès-verbal, daté et signé par les membres présents, mentionne pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des 4 blocs de compétences constitutives du présent CQP.

Les résultats sont communiqués aux candidats uniquement à l'issue de la délibération du jury plénier.

Article 24 – Délivrance de la certification et attestation d'acquisition partielle des blocs de compétences du CQP.

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les certificats de qualification professionnelle **INSTRUCTEUR FITNESS** selon le modèle de parchemin sécurisé figurant dans **l'annexe n°5** « *Modèle de certificat de qualification professionnelle* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées, celles disposant d'une acquisition partielle et celles ayant fait l'objet d'un refus.

Les parchemins et les attestations partielles sont transmis au délégataire. Il transmet ensuite ces derniers au partenaire habilité ou directement au candidat.

Article 25 – Réclamation et voie de recours

En cas de litige relatif au **CQP INSTRUCTEUR FITNESS**, le demandeur peut former un recours dans les conditions prévues dans l'annexe n°7 « Voies de recours » du présent règlement

Article 26 – Régulation et contrôles des processus d'évaluation pour la certification

La commission paritaire de l'OC Sport est une instance de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEF) du Sport. Celle-ci est en lien avec les instances paritaires compétentes en matière d'emploi et de formation ainsi qu'avec l'Observatoire des Métiers du Sport. La commission se réunit tous les mois et à la demande des partenaires sociaux.

En notre qualité de certificateur, l'OC Sport a la responsabilité de veiller à la régularité, la cohérence et la qualité du fonctionnement de nos partenaires (délégataires et organismes habilités à former et/ou à organiser l'évaluation), ainsi qu'au respect des engagements ayant justifié l'enregistrement de la certification au RNCP.

Pour ce faire, l'OC Sport met en place des dispositifs de contrôle interne permettant d'assurer de la bonne mise en œuvre du référentiel d'évaluation et du respect des règles et procédures fixées, notamment de lutte contre la fraude, a fortiori dans le cadre d'un réseau de partenaires et de la délégation de la mise en œuvre par le délégataire.

Ces dispositifs de contrôle permettent à l'OC Sport de rendre compte notamment des aspects suivants :

- les missions du responsable de l'organisation des épreuves définies dans le présent règlement.
- la nomination des évaluateurs pour les épreuves d'évaluation initiales ou de rattrapage,
- les modalités d'information du candidat de son inscription à la formation jusqu'à la délivrance de la certification,
- la prise en compte des situations de handicap dans la mise en œuvre des formations et des épreuves d'évaluation définie dans le présent règlement.
- le déroulement des EPMS et des épreuves d'évaluation via, notamment, les grilles d'évaluation mise en place par l'OC Sport.
- les modalités de délivrance matérielle du parchemin et des attestations partielles d'acquisition de bloc de compétences,
- la description des modalités de traitement des dysfonctionnements constatés tout au long de la formation,
- les voies de recours définies dans le présent règlement.

L'organisme partenaire doit tenir à la disposition du délégataire et de l'OC Sport les épreuves et les livrables ou tout autre document relatif au parcours de formation des candidats, à des fins de contrôle pendant toute la durée de leur habilitation.

L'OC sport dispose d'un document relatif à la procédure d'assurance qualité dans lequel les modalités de contrôles internes sont décrites. Celui-ci est constamment mis à jour suivant les axes d'amélioration continue souhaités par le certificateur, le traitement des aléas, difficultés et réclamations, les cas de dysfonctionnements et de remédiations traités ou tout autre bonne pratique ou innovante constatée.

Article 27 – RGPD et Archivage

Le certificateur prend en compte les règles de RGPD pour le suivi des titulaires de la certification dans le cadre de la procédure d'enregistrement de certifications au RNCP.

Les données personnelles collectées ne sont conservées que pour la durée nécessaire à leurs finalités, conformément au RGPD. Après cette période, les données sont soit anonymisées, soit détruites.

Sont considérées comme des données personnelles, toutes les informations fournies par les bénéficiaires des actions de formation, d'évaluation ou recueillies par le délégataire ou par l'organisme partenaire habilité dans le cadre de la délivrance de la Certification qui identifient ou servent à identifier, contacter ou localiser la personne à laquelle ces informations appartiennent ou à partir desquelles il est possible de reconstituer les informations d'identification ou de contact d'une personne individuelle.

Le délégataire et l'organisme de formation partenaire s'engagent à collecter, conserver et utiliser les données personnelles conformément à la législation et réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

A cet égard, l'organisme partenaire s'engage notamment à :

- Informer les stagiaires de la finalité du traitement de leurs données personnelles réalisés dans le cadre du parcours certifiant ;
- Garantir la confidentialité des données traitées et notamment que les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à un devoir de confidentialité et ont reçu la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Donner suite à l'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée) ;
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils et applications, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;

Selon les instructions de l'OC Sport, les données Personnelles sont détruites ou effacées au terme de la période d'habilitation ou en cas de retrait de l'habilitation.

ANNEXES AU CQP INSTRUCTEUR FITNESS

ANNEXE N°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	<input type="checkbox"/> Épreuve initiale <input type="checkbox"/> Épreuve de rattrapage
---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve 1 :

Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum
 Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°2 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issue de l'épreuve n°2
 Présentation de 6 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation sur chacun des grands domaines (Cardio-vasculaire, Renforcement musculaire, flexibilité et mobilité). Chaque séance est numérotée de 1 à 6
 Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (option a)

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances de « fitness en cours collectifs »		
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs » en vue de proposer un contenu approprié avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de proposer au moins 6 séances de « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les attentes et motivations des participants sont formulées - Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap - L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée le cas échéant - Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs »	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de construire des séances de « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes d'évaluation utilisées sont explicitées - Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés - Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.1.1.3 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de présenter des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs ».</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation des séances sont explicitées - Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée) - Les objectifs des séances de « fitness en cours collectifs » tenant compte des attentes de la structure, et des profils des pratiquants sont explicités 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

(BC1a) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »		Epreuve 1 – 2/2 Nom Candidat
A.1.2 – Construction de séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs »		
C.1.2.1 – Construire des séances d'initiation, de découverte afin d'assurer une progression des participants dans les activités « fitness en cours collectifs en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'appuie sur des éléments préétablis mis à sa disposition pour construire au moins 6 séances de découverte ou d'initiation dans chacun des grands domaines du fitness en cours collectifs</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les séances de « fitness en cours collectifs » sont formalisées et restituées par écrit - Les besoins, les motivations et les caractéristiques des participants sont pris en compte pour définir les objectifs des séances de « fitness en cours collectifs » - Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) - Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre des séances de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités sont décrites dans le document de présentation des séances - Les éléments génériques de programmation de cycle sont pris en compte dans la construction de séance 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.1.2.2 Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants dans ses grilles de séances afin d'assurer des situations pédagogiques cohérentes pour les séances de « fitness en cours collectifs »	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les grilles de 6 séances dans chacun des trois groupes d'activité et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grilles de séance de « fitness en cours collectifs » dans les trois groupes d'activité sont présentées par écrit - Les objectifs de séance sont définis et cohérents - Une structure de séance comprenant échauffement, corps de séance et retour au calme est décrite - Les données temporelles de la séance sont formalisées - Les caractéristiques du lieu de pratique sont décrites dans la fiche de préparation des séances - Le nombre et les caractéristiques des participants sont estimés pour construire la séance - Des situations pédagogiques sont construites en respectant les fondamentaux du « fitness en cours collectifs » - Les exercices sont décrits en adéquation avec les objectifs de la séance 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en cours collectifs » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont décrites - Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Instructeur fitness en cours collectifs » sont décrites - Les risques sont décrits pour les participants, les tiers et l'environnement considéré dans la préparation des séances - La protection et l'intégrité physique des publics est assurée et adaptée à leurs caractéristiques et à l'activité « fitness en cours collectifs » 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.1.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance de « fitness en cours collectifs » en vue de proposer des ajustements sur la séance suivante	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des critères d'évaluation de sa séance de « fitness en cours collectifs », sur la base des ressources documentaires à sa disposition.</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils et moyens d'évaluation de la séance sont décrits dans la fiche de préparation - Les critères d'évaluation sont décrits et appropriés à la pratique du fitness en cours collectifs - La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements à la séances suivante de « fitness en cours collectifs », est explicitée 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

Résultats : Épreuve 1 Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

Rappel l'épreuve est validée si les 7 compétences sont validées

Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : [] /2

Rappels :

- *Pour les compétences sécuritaires (grisées), tous les indicateurs d'évaluation doivent être validés pour que la compétence soit acquise*
- *Une compétence sécuritaire (grisée) non validée est éliminatoire*

Commentaires : épreuve 1 bloc 1

Nom / prénom du candidat :

- Épreuve 1 du bloc 1 validée**
 Épreuve 1 du bloc 1 non validée

Rappel l'épreuve est validée si les 7 compétences sont validées

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	<input type="checkbox"/> Épreuve initiale <input type="checkbox"/> Épreuve de rattrapage
---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve 2
 Évaluation technique et pédagogique
 45 minutes de passage pédagogique et technique auprès d'un groupe d'au minimum 8 personnes incluant le temps de préparation et d'accueil en amont suivi d'un oral de 15 minutes
 Le candidat annonce aux évaluateurs le n° des séances présentées qui figurent dans son dossier pour chaque grand domaine.
 La séance présentée est au choix du candidat et préparée en amont. Au maximum un cours pré-chorégraphié sur les trois domaines.
 Durée totale de l'épreuve 1h00 maximum
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (option a)

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.1.3 – Préparation du matériel et accueil des participants à une séance de « fitness en cours collectifs »		
C.1.3.1 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à la bonne tenue de sa séance de « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - L'installation du matériel est anticipée si nécessaire - Le matériel défectueux est écarté - La quantité de matériel disponible est adaptée - La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel - Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.1.3.2 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance « fitness en cours collectifs » en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe avec du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de la séance sont présentés aux pratiquants - Les pratiquants sont questionnés sur d'éventuelles difficultés et/ou handicap potentiel - La tenue des pratiquants est vérifiée et adaptée à la pratique du fitness 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.1.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de « fitness en cours collectifs » sans risque identifié	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer « fitness en cours collectifs »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les participants en difficulté ou en situation de handicap sont identifiés - Les besoins des personnes en difficultés ou en situation de handicap sont pris en compte en proposant des adaptations ou des variantes - Les personnes ne pouvant pas être accueillies sont orientés vers des activités adaptées 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé

(BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »**Epreuve 2 – 2/3 Nom Candidat**

A.1.4 – Animation d'une séance de « fitness en cours collectifs »		
<p>C.1.4.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de « fitness en cours collectifs » pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance de « fitness en cours collectifs » sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) - Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap - Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de « fitness en cours collectifs » - Le vocabulaire spécifique à « fitness en cours collectifs » est explicité - Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) - La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
<p>C.1.4.2 – Conduire une séance de « fitness en cours collectifs » afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques pour l'accompagnement des individus en mobilisant les trois groupes d'activités : flexibilité et mobilité, cardio-vasculaire, renforcement musculaire</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de « fitness en cours collectifs » avec toutes ses composantes attendues</i></p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance préparée - L'occupation de l'espace par les participants est encouragée - Les caractéristiques de l'espace de pratique de « fitness en cours collectifs » sont prises en compte pour une occupation efficace - La voix est utilisée avec des intensités et des variations permettant de captiver l'attention des pratiquants - L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est explicitée - Des adaptations ou variantes des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants - La gestion du temps est respectée - Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés au regard des objectifs et de la réalisation des pratiquants - Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation d'une séance fitness de « fitness en cours collectifs » - Les situations à risque ou d'incident sont anticipées <p><i>Dans le cadre des activités flexibilité et mobilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de la musique est adaptée à la séance de type flexibilité et mobilité <p><i>Dans le cadre des activités cardio-vasculaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La chorégraphie est mémorisée permettant l'exécution technique correcte des mouvements - Des séquences chorégraphiques sont présentées dans le cadre de la séance - Les démonstrations techniques sont justes et favorisent les réalisations des pratiquants - Les variations d'intensités sont proposées afin de permettre l'évolution du pratiquant <p><i>Dans le cadre des activités de renforcement musculaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La musique est utilisée avec des variations et des tempo favorisant la dynamique et la gestuelle des mouvements - La technique et le rythme par rapport à la musique sont conservés tout au long de la séance de type renforcement musculaire <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes de placement sont claires et précises permettant d'assurer la bonne réalisation des mouvements et la sécurité des pratiquants 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
<p>C.1.4.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de « fitness en cours collectifs » afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de « fitness en cours collectifs »</i></p> <p><i>Les participants sont observés au cours de « l'activité fitness en cours collectifs »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La posture et les encouragements auprès des pratiquant favorise leur motivation et leur engagement dans la séance - Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance - Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées - Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de « l'activité fitness en cours collectifs » 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

BC1 : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »		Epreuve 2 – 3/3 Nom Candidat
C.1.4.4 – Ajuster les situations pédagogiques initialement prévues en observant le comportement des pratiquants afin d'assurer une progression de la pratique adaptée et en sécurité	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants - Des critères d'observations des participants sont présentés - Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés - L'observation de chaque pratiquant permet de proposer des corrections et des variantes en tenant compte des fondamentaux scientifiques en anatomie et biomécanique pour assurer la pratique de chacun en toute sécurité et une progression adaptée 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
A.1.5 – Mise en sécurité des participants et des tiers dans le cadre d'une séance de « fitness en cours collectifs »		
C.1.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de « fitness en cours collectifs » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire - La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap - Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « fitness en cours collectifs » 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.1.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en cours collectifs » en toute sécurité	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'évolution sont sécurisées - Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique - Les risques associés aux caractéristiques du public sont pris en compte dans la conduite de fitness en particulier pour les personnes en situation de handicap - La conduite de la séance de fitness est adaptée aux risques identifiés - Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées - Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
A.1.6 – Réalisation de l'évaluation d'une séance de « fitness en cours collectifs »		
C.1.6.1 – Réaliser le retour à chaud d'une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat réalise un retour à chaud objectif de sa séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance de « fitness en cours collectifs » - L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères préalablement identifiés (à partir éléments préétablis mis à sa disposition) - Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance de « fitness en cours collectifs » au regard de l'atteinte des objectifs de la séance 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C1.6.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de « fitness en cours collectifs » pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « fitness en cours collectifs » sont identifiés - Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance de « fitness en cours collectifs » et des constats effectués au cours de l'animation 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

Résultats : Épreuve 2 Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

Rappel l'épreuve est validée si les 11 compétences sont validées

Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : [] /6

Rappels :

- *Pour les compétences sécuritaires (grisées), tous les indicateurs d'évaluation doivent être validés pour que la compétence soit acquise*
- *Une compétence sécuritaire (grisée) non validée est éliminatoire*

Commentaires : épreuve 2 bloc 1

Nom / prénom du candidat :

- Épreuve 2 du bloc 1 validée**
 Epreuve 2 du bloc 1 non validée

Rappel l'épreuve est validée si les 11 compétences sont validées

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Bloc de compétences 1 (BC1) :

Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

Identité du (de la) candidat(e) : Nom : Prénom :	Signature du (de la) candidat(e) :	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
---	---	---

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (option a)

Epreuve 1 :

- Validée
- Non validée

Epreuve 2 :

- Validée
- Non validée

Nombre total d'épreuve(s) validée(s) : / 2

Nombre total de compétence(s) validée(s) : / 18

Rappel le bloc 1 est validé si les 2 épreuves sont validées.

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » (option a)

- Favorable
- Défavorable

Nom et prénom du responsable de l'organisation des épreuves :

Signature :

Commentaires :

Identité du candidat : Nom :	Modalités de l'épreuve : Date :	<input type="checkbox"/> Épreuve initiale <input type="checkbox"/> Épreuve de rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve n°1

Dossier écrit + oral de 30 minutes maximum

Tirage au sort d'un profil de pratiquant parmi les profils validés par le certificateur 1 mois avant la date d'évaluation n°3

Dossier écrit à rendre deux semaines avant l'épreuve pratique n°3 faisant l'objet de 15 minutes d'entretien oral à l'issu de l'épreuve n°3

Présentation de 12 séances construites à partir des éléments préétablis fournis par l'organisme de formation adaptées au profil de pratiquant tiré au sort

Durée totale de l'épreuve : 30 minutes maximum

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer de séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.2.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances de « fitness en musculation et personal training »		
C.2.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les attentes et motivations des participants sont formulées - Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap - L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) - Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.2.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes d'évaluation utilisés sont explicitées - Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés - Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.2.1.3 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue proposer des séances de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation des séances sont explicitées - Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée - Les objectifs des séances de « fitness en musculation et personal training » tenant compte des attentes de la structure, et des profils des pratiquants sont explicités 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

BC2 : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »
Epreuve 1 – 2/2 Nom Candidat

A.2.2 – Construction de séances de « fitness en musculation et personal training »

<p>C.2.2.1 – Construire des séances d'initiation, de découverte afin d'assurer une progression des participants dans les activités « fitness en musculation et personal training » en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'appuie sur des éléments préétablis mis à sa disposition pour construire au moins 12 séances de découverte ou d'initiation dans le domaine du fitness en musculation et personal training</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les séances de « fitness en musculation et personal training » sont restituées par écrit - Les besoins, les motivations et les caractéristiques des participants sont pris en compte pour définir les objectifs des séances de « fitness en musculation et personal training » - Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) - Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre des séances de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités sont décrites dans le document de préparation des séances - Les éléments génériques de programmation de cycle sont pris en compte dans la construction de séance 	<p><input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis</p>
<p>C.2.2.2 Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants dans ses grilles de séances afin d'assurer des situations pédagogiques cohérentes de « fitness en musculation et personal training »</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 12 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grilles des 12 séances sont présentées sur un document écrit - Les objectifs de séances sont définis et cohérents - Une structure de séance comprenant échauffement, corps de séance et retour au calme est décrite - Les données temporelles de la séance sont présentées - Les caractéristiques du lieu de pratique sont décrites dans la fiche de préparation des séances - Le nombre et les caractéristiques des participants sont estimés pour construire la séance - Des situations pédagogiques sont présentées en respectant les fondamentaux du « fitness en musculation et personal training » - Les exercices sont décrits en adéquation avec les objectifs de la séance 	<p><input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis</p>
<p>C.2.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en musculation et personal training » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont décrites - Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP « Instructeur fitness en musculation et personal training » sont décrites - Les risques sont décrits pour les participants, les tiers et l'environnement considéré dans la préparation des séances - La protection et l'intégrité physique des publics est assurée et adaptée à leurs caractéristiques et à l'activité « fitness en musculation et personal training » 	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.2.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance de « fitness en musculation et personal training » de proposer des ajustements sur la séance suivante</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de sa séance de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils et moyens d'évaluation de la séance sont décrits dans la fiche de préparation - Les critères d'évaluation sont décrits et appropriés à la pratique du « fitness en musculation et personal training » - La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements à la séances suivante de « fitness en musculation et personal training » est explicitée 	<p><input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis</p>

Résultats : Épreuve 1 Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)

Rappel l'épreuve est validée si les 7 compétences sont validées

Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : [] /2

Rappels :

- *Pour les compétences sécuritaires (grisées), tous les indicateurs d'évaluation doivent être validés pour que la compétence soit acquise*
- *Une compétence sécuritaire (grisée) non validée est éliminatoire*

Commentaires : épreuve 1 bloc 2

Épreuve 1 du bloc 2 validée

Épreuve 1 du bloc 2 non validée

Rappel l'épreuve est validée si les 7 compétences sont validées

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	<input type="checkbox"/> Épreuve initiale <input type="checkbox"/> Épreuve de rattrapage
---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve 2

Animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe de 5 personnes pendant 25 minutes maximum + suivi d'un entretien de 15 minutes maximum : 5 minutes de démonstration technique et 20 minutes d'animation d'une séance d'entraînement fonctionnel en petit groupe (5 personnes sur 5 ateliers) que le candidat choisit. Le candidat fait une première fois le parcours entier avec une démonstration de chaque mouvement sur 5 répétitions (évaluation de la technique). Puis 2 rotations des 5 ateliers pour les 5 encadrés.

Suivi d'un entretien de 15 minutes de retour à l'oral

Durée totale de l'épreuve 40 minutes maximum.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.2.3 – Préparation du matériel et accueil des participants à une séance de « fitness en musculation et personal training »		
C.2.3.1 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à la bonne tenue de sa séance de « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - L'installation du matériel est anticipée si nécessaire - Le matériel défectueux est écarté - La quantité de matériel disponible est adaptée - La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel - Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.2.3.2 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de la séance sont présentés aux pratiquants - Les pratiquants sont questionnés sur d'éventuelles difficultés et/ou handicap potentiel - La tenue des pratiquants est vérifiée et adaptée à la pratique du fitness 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.2.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de « fitness en musculation et personal training » sans risque identifié	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer « fitness en musculation et personal training »</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les participants en difficulté ou en situation de handicap sont identifiés - Les besoins des personnes en difficultés ou en situation de handicap sont pris en compte en proposant des adaptations ou des variantes - Les personnes ne pouvant pas être accueillies sont orientés vers des activités adaptées 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé

(BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »
Epreuve 2 – 2/3 Nom Candidat

A.2.4 – Animation d'une séance de « fitness en musculation et personal training »		
<p>C.2.4.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de « fitness en musculation et personal training » pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> - <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de « fitness en musculation et personal training »</i> - <i>Le vocabulaire spécifique à « fitness en musculation et personal training » est explicité</i> - <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i> - <i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i> 	<p><input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis</p>
<p>C.2.4.2 – Conduire une séance de « fitness en musculation et personal training » en groupe afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques et en mobilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de « fitness en musculation » en groupe avec toutes ses composantes attendues</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'occupation de l'espace par les participants est encouragée</i> - <i>Les caractéristiques de l'espace de pratique de « fitness en musculation et personal training » sont prises en compte pour une occupation efficace</i> - <i>La voix est utilisée avec des intensités et des variations permettant de captiver l'attention des pratiquants</i> - <i>L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est explicitée</i> - <i>Des adaptations ou variantes des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i> - <i>La gestion du temps est respectée</i> - <i>Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés</i> - <i>Les ateliers proposés pour l'entraînement fonctionnel en groupe permettent la pratique optimale de tous les membres du groupe</i> - <i>Les situations à risque ou d'incident sont anticipées</i> - <i>Les consignes de placement sont claires et précises permettant d'assurer la bonne réalisation des mouvements et la sécurité des pratiquants</i> - <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation d'une séance fitness de « fitness en musculation et personal training »</i> 	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.2.4.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de « fitness en musculation et personal training » afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de « fitness en musculation et personal training »</i> - <i>Les participants sont observés au cours de « Fitness en musculation, personal training »</i> - <i>La posture et les encouragements auprès des pratiquant favorise leur motivation et leur engagement dans la séance</i> - <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> - <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> - <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de « fitness en musculation et personal training »</i> 	<p><input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis</p>
<p>C.2.4.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les situations pédagogiques proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> - <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> - <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> - <i>L'observation de chaque pratiquant permet de proposer des corrections et des variantes en tenant compte des fondamentaux scientifiques en anatomie et biomécanique pour assurer la pratique de chacun en toute sécurité et une progression adaptée</i> 	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
A.2.5 – Mise en sécurité des participants et des tiers au cours d'une séance de « fitness en musculation et personal training »		
<p>C.2.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance « fitness en musculation et personal training » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> - <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> - <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de « fitness en musculation et personal training »</i> 	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>

BC2 : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »		Epreuve 2 – 3/3 Nom Candidat
C.2.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en musculation et personal training » en toute sécurité	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'évolution sont sécurisées - Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique - Les risques associés aux caractéristiques du public sont pris en compte dans la conduite de fitness en particulier pour les personnes en situation de handicap - La conduite de la séance de fitness est adaptée aux risques identifiés - Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées - Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
A.2.6 – Réalisation de l'évaluation d'une séance de « fitness en musculation et personal training »		
C.2.6.1 – Analyser le déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat réalise un retour à chaud objectif de sa séance</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance « fitness en musculation et personal training » - L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères préalablement identifiés (à partir éléments préétablis mis à sa disposition) - Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance de « fitness en musculation et personal training » au regard de l'atteinte des objectifs de la séance 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.2.6.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de « fitness en musculation et personal training » pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes d'évaluation définies lors de la construction des séances sont utilisées - Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de « fitness en musculation et personal training » sont identifiés - Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de la séance de « fitness en musculation et personal training » et des constats effectués au cours de l'animation 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
<p>Résultats : Épreuve 2 Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)</p> <p>Rappel l'épreuve est validée si les 11 compétences sont validées Dont compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /6</p> <p>Rappels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les compétences sécuritaires (grisées), tous les indicateurs d'évaluation doivent être validés pour que la compétence soit acquise - Une compétence sécuritaire (grisée) non validée est éliminatoire <p>Commentaires : épreuve 2 bloc 2</p> <div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>		<p>Nom / prénom du candidat :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p><input type="checkbox"/> Épreuve 2 du bloc 2 validée <input type="checkbox"/> Epreuve 2 du bloc 2 non validée</p> <p>Rappel l'épreuve est validée si les 11 compétences sont validées</p> <p>Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p>Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>

Identité du candidat :	Modalités de l'épreuve :	<input type="checkbox"/> Épreuve initiale <input type="checkbox"/> Épreuve de rattrapage
Nom :	Date :	
Prénom :	Lieu de l'épreuve	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :	
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve 3
 Prise en charge individuelle d'un pratiquant pour un coaching de 30 minutes maximum + entretien de 15 minutes maximum
 Séquence choisie par les évaluateurs parmi les 12 séances présentées dans le dossier de l'épreuve n°1 (numérotées de 1 à 12). Ce sont les évaluateurs qui demandent au candidat de passer à l'exercice suivant.
 Durée de l'épreuve 45 minutes maximum
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation avant le démarrage de l'action bénéficient d'adaptations particulières

Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.2.4 – Animation d'une séance de « fitness en musculation et personal training »		
C.2.4.5 Mettre en œuvre un coaching individualisé dans le cadre des activités « fitness en musculation et personal training » en utilisant les méthodes et postures adaptées afin de répondre à la spécificité du pratiquant en fonction de ses caractéristiques et besoins	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance d'accompagnement individualisé avec les composantes spécifiques attendues</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de séance préparée - Les temps de récupération prévus sont respectés - Les consignes de réalisation sont données pour chaque exercice - La séance est adaptée et ajustée en observant les réalisations et la motivation du pratiquant - Les machines guidées de musculation et ses variables spécifiques sont réglées au cours de la séance en adéquation avec les caractéristiques et l'état physique du pratiquant - Les poids libres assis et/ou debout et/ou allongé sont utilisés correctement - Les consignes de rangement et d'hygiène sont énoncées - Des informations sont données au pratiquant sur la mobilisation des groupes musculaires - Les postures du pratiquant sont observées et corrigées en veillant à son intégrité physique - Le comportement et l'attitude vis-à-vis du pratiquant sont conformes à l'éthique et aux codes déontologiques du métier - La sécurité est assurée tout au long de la séance individualisée 	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé

Résultats : Épreuve 3 Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b) <i>Rappel l'épreuve est validée si la compétences est validée</i> <i>Rappels :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les compétences sécuritaires (grisées), tous les indicateurs d'évaluation doivent être validés pour que la compétence soit acquise - Une compétence sécuritaire (grisée) non validée est éliminatoire Commentaires : épreuve 3 bloc 2 <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>	<input type="checkbox"/> Épreuve 3 du bloc 2 validée <input type="checkbox"/> Épreuve 3 du bloc 2 non validée <i>Rappel l'épreuve est validée si la compétences est validée</i> Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature : <hr/> Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature : <hr/>
---	--

Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »
(option b)

Identité du (de la) candidat(e) :

Signature du (de la) candidat(e) :

Nom :

Prénom :

Epreuve initiale

Epreuve de rattrapage

Résultats : Bloc de compétences 2 (BC2) Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » (option b)

Epreuve 1 :

- Validée
 Non validée

Epreuve 2 :

- Validée
 Non validée

Epreuve 3 :

- Validée
 Non validée

Nombre total d'épreuve(s) validée(s) : / 3

Nombre total de compétence(s) validée(s) : / 19

Rappel le bloc 1 est validé si les 3 épreuves sont validées.

Résultats : Bloc de compétences 2 (BC2) : Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

- Favorable
 Défavorable

Nom et prénom du responsable de l'organisation des épreuves :

Signature :

Commentaires :

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation :

Au cours de son stage, le candidat doit construire une action de communication soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer.

En prenant comme point de départ cette action de communication, le candidat doit rédiger un écrit expliquant notamment :

- Comment il a informé le public de cette activité ou de cet événement
- Comment il a organisé ses activités
- Comment il a communiqué et travaillé en équipe

Cet écrit est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis à partir d'une grille mise à disposition par la CPNEFF, et adressé aux évaluateurs avec l'écrit, en amont de l'entretien.

Ceux-ci examinent l'écrit du candidat puis conduisent un entretien individuel d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions par les évaluateurs.

Bloc de compétences 3 (BC3) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.3.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		
C.3.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie</i> INDICATEURS <i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.3.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat promeut les activités et événements de sa structure avec clarté</i> INDICATEURS <i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i> <i>Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques de fitness</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.3.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme</i> INDICATEURS <i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

A 3.2 – Organisation de ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif		
C.3.2.1 – Planifier ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat planifie ses activités avec rigueur</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i></p>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.3.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d’une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat cible les réglementations utiles à son activité</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l’espace public, diffusion publique de musique, buvette...)</i> <i>Les administrations publiques sont identifiées</i> <i>Les éventuelles déclarations administratives sont connues</i></p>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
A.3.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif		
C.3.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d’anticiper d’éventuelles difficultés et d’assurer une bonne qualité relationnelle	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l’équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L’organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i></p>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.3.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i></p>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.3.3.3 – Prévenir des situations d’incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d’agir en conséquence.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat maîtrise les procédures d’alerte concernant les situations d’incivilités, de violences et de discrimination dans le sport</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles de d’incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d’alerte en vigueur</i></p>	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé

Résultats : Bloc de compétences 3 (BC3) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Commentaires :

Nombre d'items sécurité évalués positivement (compétences grisées) : /1

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Bloc de compétences 3 (BC3) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Rappel l'épreuve est validée si les 8 compétences sont validées

Favorable

Défavorable

Noms et prénoms de l'évaluateur 1 :

Signature :

Noms et prénoms de l'évaluateur 2 :

Signature :

Responsable de l'organisation des épreuves :

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation :

Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur
 Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)
 Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc de compétences 4 (BC4) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.4.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives		
C.4.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel</i> INDICATEURS <i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)</i> <i>Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)</i> <i>Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.4.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques</i> INDICATEURS <i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés</i> <i>Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée</i> <i>Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
A.4.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives		
C.4.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat assure une veille active des actions de formations de son secteur ou connexe au sport le cas échéant</i> INDICATEURS <i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés</i> <i>Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.4.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les interlocuteurs à solliciter pour mettre en œuvre son projet de formation</i> INDICATEURS <i>Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...)</i> <i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées.</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

Résultats Bloc de compétences 4 (BC4) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Commentaires :

Bloc de compétences 4 (BC4) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives :

Rappel l'épreuve est validée si les 4 compétences sont validées

Favorable

Défavorable

Noms et prénoms de l'évaluateur 1 :

Signature :

Noms et prénoms de l'évaluateur 2 :

Signature :

Responsable de l'organisation des épreuves :

Identité du candidat : Nom :	Modalités de l'épreuve : Date :	<input type="checkbox"/> Épreuve initiale <input type="checkbox"/> Épreuve de rattrapage
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	
Signature :	Nom et prénom de l'évaluateur 1 :	
	Nom et prénom de l'évaluateur 2 :	

Rappel des modalités d'évaluation : Présentation d'un dossier écrit avec soutenance orale, 20 minutes de présentation + 15 minutes de questionnement maximum
 A partir de l'exemple concret de votre structure, explication d'une démarche d'acquisition et de fidélisation client à partir d'un état des lieux et en prévoyant l'évaluation des actions menées.
 A minima le dossier devra comprendre les parties suivantes :

- État des lieux
- Concurrence
- Cibles
- Actions de prospections vers les nouveaux clients
- Actions pour la fidélisation
- Techniques de vente utilisées
- Évaluation des actions

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes maximum

Bloc de compétences 5 (BC5) : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Évaluation
A.5.1 – Participation à la réalisation d'un état des lieux dans une structure de fitness avec identification des forces et des faiblesses et des leviers pour la diversification des activités		
C.5.1.1 – Identifier les forces et faiblesses d'une structure de fitness en prenant des informations auprès de la direction afin de dresser un état des lieux de celle-ci	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les forces et faiblesses de sa structure de fitness</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Des outils sont présentés pour déterminer les forces et faiblesses - Une analyse du contexte de la structure est décrite - Un tableau synthétique des forces et faiblesses est présenté - Les modalités de prise d'information auprès de la direction sont décrites 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.1.2 – Se renseigner sur une veille concurrentielle dans la zone de chalandise de la structure de fitness en mobilisant des outils afin de comparer l'offre existante	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat utilise les outils mis à sa disposition pour contribuer à la réalisation de la veille concurrentielle dans le secteur du fitness</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - La zone de chalandise est précisée - Les concurrents présents dans la zone de chalandise sont identifiés - Des données sont collectées et classées dans un tableau comparatif mis à sa disposition - Une synthèse des informations obtenues est présentée à partir des informations fournies 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.1.3 – Repérer les nouvelles tendances en réalisant une veille afin de restituer des	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat mobilise des outils pour rechercher les nouvelles tendances du fitness</i> INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> - Des études récentes sont utilisées en citant les sources et années de publication 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

éléments clés aux responsables de la structure de fitness	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles tendances du fitness sont présentées - Les nouvelles tendances sont mises en adéquation avec le contexte de sa structure 	
A.5.2 - Participation aux actions de prospection de nouveaux clients en utilisant les outils et méthodes de la structure		
C.5.2.1 – Identifier les cibles de clients de la structure de fitness en collaborant avec ses responsables afin de participer au positionnement commercial de la structure	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat produit une présentation synthétique des clients types et de ses caractéristiques</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clients types de la structure sont identifiés - Les caractéristiques des clients cibles sont décrites - Les modalités de collaboration avec les responsables sont décrites 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.2.2 – Repérer les habitudes d'achat des cibles de clients visées en collaborant avec ses responsables afin de conseiller les produits et services adaptés	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat décrit les habitudes d'achats et les produits et services de sa structure</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modes de consommation des clients types sont décrits - Les produits et services de la structure sont identifiés 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.2.3 – Participer à la prospection afin d'attirer de nouveaux clients en utilisant des opérations promotionnelles avec prise en compte des personnes en situation de handicap	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat participe à des actions de prospection en lien avec sa structure afin d'attirer de nouveaux clients</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions menées pour prospecter sont décrites - Des actions promotionnelles et/ou événementielles sont utilisées afin de faire venir des nouveaux clients - Des actions particulières sont menées vers les personnes en situation de handicap 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.2.4 – Identifier les propositions commerciales de la structure en s'adaptant aux critères des nouveaux prospects afin de déclencher l'acte d'achat	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les différentes propositions commerciales de sa structure afin de les proposer aux nouveaux prospects</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les propositions commerciales sont détaillées en lien avec le public cible - Les critères des nouveaux prospects sont identifiés - Les propositions commerciales sont explicitées en justifiant de leur pertinence 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
A.5.3 - Participation aux actions de fidélisation des clients en utilisant les outils et méthodes de la structure		
C.5.3.1 – Participer aux études de satisfaction de la clientèle existante dans la structure en l'interrogeant afin d'identifier les potentielles insatisfactions et recommandations de la clientèle	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat participe à une étude de satisfaction au sein de sa structure et en analyse les résultats avec son responsable hiérarchique</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une enquête de satisfaction est effectuée auprès des clients existants - Les résultats de l'enquête sont décrits - Les insatisfactions sont repérées - Les recommandations sont repérées 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.3.2 – Participer aux actions de fidélisation de la clientèle de la structure en mobilisant des outils spécifiques afin de susciter l'adhésion	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat participe à des actions de fidélisation en lien avec sa structure auprès des clients existants</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions menées pour fidéliser les clients sont décrites - La stratégie définie afin de conserver ses clients est présentée 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.3.3 – Utiliser des arguments commerciaux en consultant le responsable de la structure afin de fidéliser la clientèle et offrir des produits ou services additionnels	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les différentes propositions commerciales de sa structure afin de fidéliser les clients</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arguments commerciaux sont détaillés en lien avec la clientèle existante - Les arguments commerciaux sont explicités en justifiant de leur pertinence 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

A.5.4 – Utilisation d'outils de marketing afin de faire la promotion des actions de prospection et de fidélisation		
C.5.4.1 – Identifier les outils marketing utilisés dans la structure de fitness en collaborant avec la direction afin de préparer une campagne de promotion	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s'approprie les différents outils marketing de sa structure afin de les utiliser dans le cadre des actions de prospection et de fidélisation</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des outils marketing traditionnels utilisés dans la structure sont décrits - Des outils marketing digitaux utilisés dans la structure sont décrits - La campagne de promotion est préparée en amont 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.4.2 – Utiliser différents outils marketing en les intégrant à des actions promotionnelles afin d'assurer la prospection et la fidélisation des clients	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en place les différents outils marketing de sa structure dans le cadre des actions de prospection et de fidélisation</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de marketing traditionnel sont mises en œuvre - Des actions de marketing digital sont mises en œuvre - Le résultat des actions de marketing est présenté 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
A.5.5 – Utilisation des techniques de vente adaptées au contexte et à la structure		
C.5.5.1 – Présenter un argumentaire commercial pour les produits concernés en mobilisant les éléments donnés par la direction afin de cibler ses clients avec prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente l'argumentaire commercial pour les produits phares de sa structure en s'appuyant sur les éléments fournis par sa direction</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un argumentaire commercial est présenté pour un produit dans le cadre de la prospection de nouveaux clients - Un argumentaire commercial est présenté pour un produit dans le cadre de la fidélisation des clients - Un argumentaire commercial est présenté adapté à une personne en situation de handicap 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.5.2 – Créer un climat favorable avec ses prospects et ses clients en utilisant les codes professionnels de la structure afin de favoriser l'acte d'achat	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat adopte une attitude adaptée et professionnelle pour créer un climat favorable avec ses prospects et ses clients</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attitude professionnelle est propice à mettre en confiance le prospect et le client - Les propos tenus sont en adéquation avec les attendus du milieu professionnel - Les codes promotionnels sont mis en valeur dans le discours présenté - Une évaluation quantitative de l'acte d'achat est présentée 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.5.3 – Questionner le prospect ou le client en utilisant un guide d'entretien type afin de cerner ses besoins avec prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat constitue des questions types pour cerner les besoins des prospects et clients à partir d'un guide d'entretien type</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des questionnaires adaptés aux produits et aux cibles définis dans le dossier sont présentés <p>Des questionnaires spécifiques par rapport aux personnes en situation de handicap sont proposés</p>	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis
C.5.5.4 – Utiliser un système argumentaire en consultant sa direction afin de faire face aux objections des prospects et clients existants	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des arguments types à mobiliser face à des objections des clients</p> <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de consultation de la direction sont décrites - Les objections types sont décrites - Un système d'argumentation type est décrit face aux objections identifiées 	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis

Résultats Bloc de compétences 5 (BC5) : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness

Commentaires :

Bloc de compétences 5 (BC5) : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness :

Rappel l'épreuve est validée si les 16 compétences sont validées

Favorable

Défavorable

Noms et prénoms de l'évaluateur 1 :

Signature :

Noms et prénoms de l'évaluateur 2 :

Signature :

Responsable de l'organisation des épreuves :



Grille d'évaluation Prérequis techniques CQP IF

Option Cours Collectifs

Déroulement de l'épreuve : Prestation pratique animée par un expert des cours collectifs de 45' dans trois domaines cardio-vasculaire, renforcement musculaire et flexibilité-mobilité – 15 minutes pour chaque domaine

Date :	Lieu :	OF :
NOM :	Prénom :	

	Critères d'évaluation	OUI	NON
CARDIO (avec ou sans STEP)	Maîtrise la technique du cours proposé		
	Placement corporel conforme aux indications verbales et gestuelles du coach		
	Amplitude des mouvements correcte		
	Maîtrise de la relation musique/mouvement		
RENFO avec barre et poids	Maîtrise la technique du cours proposé		
	Placement corporel conforme aux indications verbales et gestuelles du coach		
	Amplitude des mouvements correcte		
FLEXIBILITE et MOBILITE	Maîtrise la technique du cours proposé		
	Placement corporel conforme aux indications verbales et gestuelles du coach		
	Amplitude des mouvements correcte		
Commentaire :			
Modalité de validation : Tous les critères d'évaluation doivent être acquis			
	Résultat des Prérequis techniques	Acquis	Non-acquis

Evaluateurs (Nom, fonction et signature)

Grille d'évaluation Prérequis techniques CQP IF

Option Musculation et Personal Training

Déroulement de l'épreuve : Épreuve pratique de démonstration sur 5 mouvements de musculation, réaliser 8 répétitions avec au minimum 5 réalisations correctes

Date :	Lieu :	OF :
NOM :	Prénom :	

	Evaluation	Critères de validation	OUI	NON
Démonstration 8 répétitions de 5 mouvements Réussite si au moins 5/8 répétitions correctement effectuées pour chaque mouvement	Squat (Hommes : 100% du poids de corps, Femmes : 60% du poids de corps)	Répétition validée si le bassin descend au-dessous du niveau des genoux tout en gardant le dos droit et les talons au sol		
	Développé couché (Hommes : 80% du poids de corps, Femmes : 40% du poids de corps)	Répétition validée si la barre touche la poitrine lors de la descente, sans creuser le dos, et sans déviation de trajectoire		
	Soulevé de terre (Hommes : 80% du poids de corps, Femmes : 40% du poids de corps)	Répétition validée si la barre reste proche du corps et que le dos est droit durant tout le mouvement		
	Fentes (Hommes : 20 kg, Femmes : 10 kg)	Répétition validée si le genou avant reste aligné avec la cheville, le genou arrière touche le sol, talon arrière levé, fémur vers l'avant		
	Développé militaire (Hommes : 40% du poids de corps, Femmes : 30% du poids de corps)	Répétition validée si les haltères sont poussés sans déviation latérale, jusqu'à l'extension complète des bras au-dessus de la tête et dos droit pendant tout le mouvement		
	Commentaire : Modalité de validation des épreuves : Tous les mouvements doivent être validés			
	Résultat des Prérequis techniques	Acquis	Non-acquis	

Évaluateurs (Nom, fonction et signature)



GRILLE D'ÉVALUATION DES EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE - CQP Instructeur Fitness Annexe n°3



Nom et prénom du stagiaire :

Organisme de formation :

Date des EPMS :

Option :

Activité présentée :

Passage Initial

Rattrapage

Critères – Exigences Préalable	Acquis	Non-Acquis
Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes du public		
Assurer la sécurité du site, des pratiquants et sa propre sécurité		
Démontrer, en toute sécurité, les exercices et gestes techniques du CQP visé		
Transmettre l'éthique et les valeurs du sport.		

Le stagiaire doit valider 4 critères sur les 4

EMSP Validées

EMSP Non Validées

Évaluateur 1 (Nom/prénom/Signature) :

Évaluateur 2 (Nom/prénom/Signature) :

Commentaires (obligatoire en cas d'échec) :

**Certificat de qualification professionnelle
CQP Instructeur Fitness**

**Accès par la Validation des Acquis de l'Expérience
Livret 2 : Dossier d'expérience du candidat**

Nom du candidat :

Prénom du candidat :

Numéro d'identifiant (communiqué lors de la recevabilité du dossier VAE) :

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION 87

II – DESCRIPTIF DE VOTRE EXPERIENCE 88

Bloc de compétences 1 (BC1) : « Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs » 88

Bloc de compétences 2 (BC2) : « Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » 89

Bloc de compétences 3 (BC3) - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif 90

Bloc de compétences 4 (BC4)- Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives 91

Bloc de compétences 5 (BC5) : « Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness » 92

III - LISTE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER 93

IV – REFERENTIEL DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS 94

I - INTRODUCTION

Ce dossier a pour objectif de vous permettre de **présenter votre expérience** en vue de l'**obtention du CQP Instructeur** par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience. Il s'agit pour vous de **mettre en valeur vos compétences** dans les domaines en lien avec le contenu **d'une des options du CQP Instructeur Fitness : Fitness en cours collectifs ou Fitness en musculation et personal training** :

- INFORMER ET CONSEILLER LE PUBLIC SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DU FITNESS EN COURS COLLECTIF OU EN MUSCULATION ET PERSONNAL TRAINING EN SECURITE
- PREPARER ET ANIMER DES SEANCES D'INITIATION, DE DECOUVERTE DANS L'UNE DES DEUX OPTIONS DU CQP
- PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ET A SON ENVIRONNEMENT.

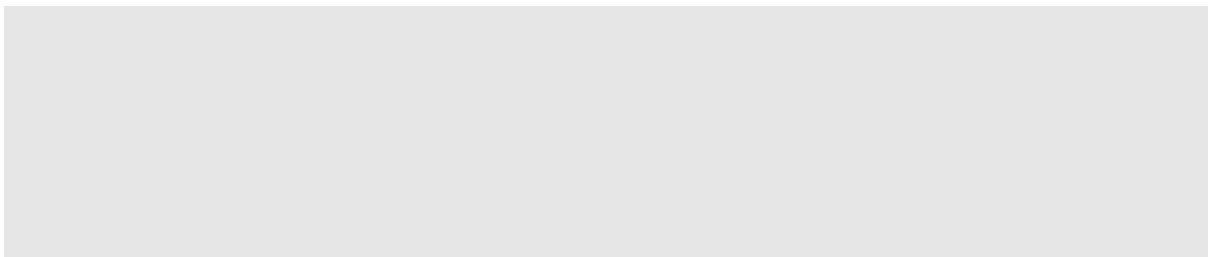
Le jury cherche à trouver dans votre dossier des indicateurs qui montrent que vous maîtrisez les compétences d'un titulaire **du CQP Fitness dans l'option cours collectif ou musculation et personal training**. Au-delà de la simple description des situations, vous devez faire émerger les **compétences** que vous avez mises en œuvre, votre **savoir-faire**, la manière dont vous avez **procédé en situation**.

Pour répondre aux questions qui vous sont posées, utilisez la **1ère personne du singulier**. Insistez sur **ce que vous avez réalisé vous-même**, sur votre implication personnelle. Ce document sera d'autant plus parlant et agréable à consulter que vous apporterez des **exemples précis et détaillés** d'actions que vous avez réalisées. Utilisez plutôt le **temps présent** pour la rédaction (« je réalise » plutôt que « j'ai réalisé »)

Pour illustrer votre propos, vous êtes invité à joindre des documents en lien direct avec la pratique décrite, soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (fiche séance, support d'information, réalisation personnelle, etc.).

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Il s'agit de mieux comprendre votre expérience. N'hésitez-pas à vous exprimer !

Une fois réalisé, veuillez adresser ce dossier à :



Vous serez ensuite invité à participer à un entretien d'évaluation, en présence de deux évaluateurs. Veillez à conserver un double de ce dossier et à le relire en amont de l'entretien avec les évaluateurs.

II – DESCRIPTIF DE VOTRE EXPERIENCE

Les blocs de compétences 1,2 du CQP Instructeur Fitness sont des options au choix du candidat :

- **Bloc de compétences 1 (BC1) : « Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »**
- **Bloc de compétences 2 (BC2) : « Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »**

Bloc de compétences 1 (BC1) : « Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

La première étape consiste à répertorier pour chacune de vos expériences salariée, non salariée ou bénévole, les différentes pratiques que vous avez exercées en rapport avec CQP Instructeur Fitness dans l'option Fitness en cours collectif. Les pratiques exercées à titre bénévole doivent mettre en évidence des acquis d'un niveau professionnel. Choisissez des pratiques diversifiées, et dans des contextes différents

Rappel le bloc 1 **Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »** est une option **du CQP Fitness** et doit être complété par les 3 blocs transversaux du CQP :

- Bloc de compétences 3 (BC3) : « **Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif** »
- Bloc de compétences 4 (BC4) : « **Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives** »
- Bloc de compétences 5 (BC5) : « **Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness** »



Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :

- ➔ Repéré les **caractéristiques de vos pratiquants** (les attentes, les besoins, le niveau de pratique, les motivations), y compris leurs besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes souffrant de pathologies, de blessures, ...)
- ➔ **Construit** vos séances, choisi des situations pédagogiques et des techniques cohérentes et adaptées
- ➔ **Assuré la sécurité** des pratiquants et des tiers, tant en phase de conception qu'en phase d'animation
- ➔ Installé et préparé le **matériel** nécessaire à vos séances
- ➔ **Accueilli** les participants et **animé** vos séances
- ➔ **Réalisé le bilan** de vos séances et **réajusté** ces dernières si besoin

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de fiches séances** que vous avez élaborés, des **photos prises pendant vos animations**, des **fiches bilans**, ...

Bloc de compétences 2 (BC2) : « Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

La première étape consiste à répertorier pour chacune de vos expériences salariée, non salariée ou bénévole, les différentes pratiques que vous avez exercées en rapport avec CQP Instructeur Fitness dans l'option Fitness en musculation et personal training. Les pratiques exercées à titre bénévole doivent mettre en évidence des acquis d'un niveau professionnel. Choisissez des pratiques diversifiées, et dans des contextes différents

Rappel le bloc 2 **Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en musculation et personal training »** est une option **du CQP Fitness** et doit être complété par les 3 blocs transversaux du CQP :

- Bloc de compétences 3 (BC3) : « **Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif** »
- Bloc de compétences 4 (BC4) : « **Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives** »
- Bloc de compétences 5 (BC5) : « **Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness** »



Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :

- ➔ Repéré les **caractéristiques de vos pratiquants** (les attentes, les besoins, le niveau de pratique, les motivations), y compris leurs besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes souffrant de pathologies, de blessures, ...)
- ➔ **Construit** vos séances, choisi des situations pédagogiques et des techniques cohérentes et adaptées
- ➔ **Assuré la sécurité** des pratiquants et des tiers, tant en phase de conception qu'en phase d'animation
- ➔ Installé et préparé le **matériel** nécessaire à vos séances
- ➔ **Accueilli** les participants et **animé** vos séances
- ➔ **Réalisé le bilan** de vos séances et **réajusté** ces dernières si besoin

Bloc de compétences 3 (BC3) - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Organisé vos activités d'animation et d'encadrement d'APS
- Informé et promu les activités d'animation et d'encadrement physique et sportif auprès du public concerné
- Communiqué et travaillé en équipe au sein de votre structure



Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :

- ➔ Informé les publics sur le fonctionnement de la structure, des règles de vie et consignes à respecter,
- ➔ Promu et impliqué le public dans les activités proposées, les événements organisés par la structure,
- ➔ Utilisé les outils digitaux pour communiquer auprès des publics accueillis (réseaux sociaux, mails, ...),
- ➔ Planifié vos activités au sein de la structure (par exemple réalisation des réservations, définition des horaires, ...)
- ➔ Vérifié la disponibilité et l'état du matériel en tenant en compte des règles de sécurité en vigueur
- ➔ Identifié la réglementation ayant un impact sur l'organisation de vos activités
- ➔ Communiqué dans le cadre de vos activités avec les membres de l'équipe salariés et bénévoles, les intervenants extérieurs, les partenaires, les autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...
- ➔ Rendu compte de vos activités auprès des responsables de la structure, ...

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de documents que vous avez élaborés**, de **mails** que vous avez rédigés, des **captures d'écran** de vos publications, ...

Bloc de compétences 4 (BC4)- Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez **conduit votre parcours professionnel** dans différents domaines (en fonction de votre parcours) au travers de :

- La recherche d'emploi et/ou d'activités à animer
- La programmation d'actions de formation et de professionnalisation

Expliquez également la manière dont vous envisagez de procéder pour **rechercher un emploi et / ou des activités à animer** dans le domaine des activités physiques et sportives et dont vous souhaiteriez contractualiser vos interventions.

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez ou comment vous envisagez de :



- ➔ Repérer les opportunités d'emploi sportif sur votre territoire en mobilisant différentes sources
- ➔ Contractualiser vos heures d'animation
- ➔ Prendre en compte les réglementations en vigueur dans le domaine sportif (réglementation en matière d'encadrement des activités physiques et sportives)
- ➔ Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer les actions de formation et de professionnalisation qui vous semblaient nécessaires

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des exemples de conventions ou contrats passés avec des structures sportives, des programmes relatifs à des actions de formation que vous avez suivies, ...

Bloc de compétences 5 (BC5) : « Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness »

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Participé à la réalisation d'un état des lieux dans une structure
- Participé aux actions de prospection de nouveaux clients
- Participé aux actions de fidélisation des clients
- Utilisé des outils marketing
- Utilisé des techniques de vente



Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :

- ➔ Identifié les forces et faiblesses d'une structure de fitness
- ➔ Réalisé une veille concurrentielle et repéré les nouvelles tendances
- ➔ Identifié les cibles clients de la structure et repéré les habitudes d'achat des cibles de clients
- ➔ Participé à la prospection pour attirer de nouveaux clients et identifié les propositions commerciales
- ➔ Participé aux études de satisfaction clients et aux actions de fidélisation
- ➔ Identifié les outils marketing de la structure
- ➔ Utilisé des outils marketing en vue de proposer des actions promotionnelles
- ➔ Présenté un argumentaire commercial pour les produits phares de sa structure en s'appuyant sur les éléments fournis par sa direction
- ➔ Mobilisé des techniques de ventes

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de documents que vous avez élaborés**, de **mails** que vous avez rédigés, des **captures d'écran** de vos publications, ...

III - LISTE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER

Indiquez ci-dessous l'ensemble des annexes jointes à votre dossier. Vous pouvez joindre autant d'annexes que nécessaire.

- **Annexe 1** :
- **Annexe 2** :
- **Annexe 3** :
- **Annexe 4** :
- **Annexe 5** :
- **Annexe 6** :
- **Annexe 7** :
- **Annexe 8** :
- **Annexe 9** :
- **Annexe 10** :

IV – REFERENTIEL DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Bloc de compétences 1 : « Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

A.1.1 — Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances de « fitness en cours collectifs »

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs » en vue de proposer un contenu approprié avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs »

C.1.1.3 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

A.1.2 – Construction de séances d'initiation, de découverte de « fitness en cours collectifs »

C.1.2.1 – Construire des séances d'initiation, de découverte afin d'assurer une progression des participants dans les activités « fitness en cours collectifs » en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.2.2 – Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants dans ses grilles de séances afin d'assurer des situations pédagogiques cohérentes pour les séances de « fitness en cours collectifs »

C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en cours collectifs » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance de « fitness en cours collectifs » en vue de proposer des ajustements sur la séance suivante

A.1.3 – Préparation du matériel et accueil des participants à une séance de « fitness en cours collectifs »

C.1.3.1 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

C.1.3.2 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance « fitness en cours collectifs » en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de « fitness en cours collectifs » sans risque identifié

A.1.4 – Animation d'une séance de « fitness en cours collectifs »

C.1.4.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de « fitness en cours collectifs » pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.4.2 – Conduire une séance de « fitness en cours collectifs » afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques pour l'accompagnement des individus en mobilisant les trois groupes d'activités : flexibilité et mobilité, cardio-vasculaire, renforcement musculaire

C.1.4.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de « fitness en cours collectifs » afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.4.4 – Ajuster les situations pédagogiques initialement prévues en observant le comportement des pratiquants afin d'assurer une progression de la pratique adaptée et en sécurité

A.1.5 – Mise en sécurité des participants et des tiers dans le cadre d'une séance de « fitness en cours collectifs »

C.1.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de « fitness en cours collectifs » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en cours collectifs » en toute sécurité

A.1.6 – Réalisation de l'évaluation d'une séance de « fitness en cours collectifs »

C.1.6.1 – Réaliser le retour à chaud d'une séance de « fitness en cours collectifs » en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.1.6.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de « fitness en cours collectifs » pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 2 : « Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en musculation et personal training »

A.2.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances de « fitness en musculation et personal training »

C.2.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.2.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

C.2.1.3 – Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

A.2.2 – Construction de séances de « fitness en musculation et personal training »

C.2.2.1 – Construire des séances d'initiation, de découverte afin d'assurer une progression des participants dans les activités « fitness en musculation et personal training » en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.2.2.2 - Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants dans ses grilles de séances afin d'assurer des situations pédagogiques cohérentes de « fitness en musculation et personal training »

C.2.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de « fitness en musculation et personal training » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.2.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance de « fitness en musculation et personal training » de proposer des ajustements sur la séance suivante

A.2.3 – Préparation du matériel et accueil des participants à une séance de « fitness en musculation et personal training »

C.2.3.1 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des règles en vigueur et des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

C.2.3.2 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.2.3.3 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de « fitness en musculation et personal training » sans risque identifié

A.2.4 – Animation d'une séance de « fitness en musculation et personal training »

C.2.4.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de « fitness en musculation et personal training » pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.2.4.2 – Conduire une séance de « fitness en musculation et personal training » en groupe afin de réaliser les objectifs préalablement définis en respectant les fondamentaux techniques et pédagogiques et en mobilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques

C.2.4.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de « fitness en musculation et personal training » afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.2.4.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.2.4.5 - Mettre en œuvre un coaching individualisé dans le cadre des activités « fitness en musculation et personal training » en utilisant les méthodes et postures adaptées afin de répondre à la spécificité du pratiquant en fonction de ses caractéristiques et besoins

A.2.5 – Mise en sécurité des participants et des tiers au cours d'une séance de « fitness en musculation et personal training »

C.2.5.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance « fitness en musculation et personal training » afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.2.5.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de « fitness en musculation et personal training » en toute sécurité

A.2.6 – Réalisation de l'évaluation d'une séance de « fitness en musculation et personal training »

C.2.6.1 – Analyser le déroulement d'une séance de « fitness en musculation et personal training » en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.2.6.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances de « fitness en musculation et personal training » pour proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc de compétences 3 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

A.3.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

- C. 3.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie à respecter dans le respect des consignes en vigueur
- C. 3.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées auprès des publics accueillis (participants, entourage, ...) et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics
- C. 3.1.3 – Utiliser les outils digitaux pour communiquer avec les publics accueillis en veillant à véhiculer une image positive de la structure

A.3.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

- C. 3.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires
- C.3.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur
- C. 3.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités

A.3.3 – Communication et travail en équipe

- C. 3.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés
- C. 3.3.2 – Communiquer sur ses activités dans le respect des consignes en vigueur
- C.3.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur

Bloc de compétences 4 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

A.4.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer

C.4.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations

C.4.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport

A.4.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation

C.4.2.1 – Vérifier sa capacité à encadrer une activité dans le domaine du sport en tenant compte de la réglementation en vigueur

C.4.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

Bloc de compétences 5 : Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness

A.5.1 – Participation à la réalisation d'un état des lieux dans une structure de fitness avec Identification des forces et des faiblesses et des leviers pour la diversification des activités

C.5.1.1 – Identifier les forces et faiblesses d'une structure de fitness en prenant des informations auprès de la direction afin de dresser un état des lieux de celle-ci

C.5.1.2 – Se renseigner sur une veille concurrentielle dans la zone de chalandise de la structure de fitness en mobilisant des outils afin de comparer l'offre existante

C.5.1.3 – Repérer les nouvelles tendances en réalisant à une veille afin de restituer des éléments clés aux responsables de la structure de fitness

A.5.2 - Participation aux actions de prospection de nouveaux clients en utilisant les outils et méthodes de la structure

C.5.2.1 – Identifier les cibles de clients de la structure de fitness en collaborant avec ses responsables afin de participer au positionnement commercial de la structure

C.5.2.2 – Repérer les habitudes d'achat des cibles de clients visées en collaborant avec ses responsables afin de conseiller les produits et services adaptés

C.5.2.3 – Participer à la prospection afin d'attirer de nouveaux clients en utilisant des opérations promotionnelles avec prise en compte des personnes en situation de handicap

C.5.2.4 – Identifier les propositions commerciales de la structure en s'adaptant aux critères des nouveaux prospects afin de déclencher l'acte d'achat

A.5.3 - Participation aux actions de fidélisation des clients en utilisant les outils et méthodes de la structure

C.5.3.1 – Participer aux études de satisfaction de la clientèle existante dans la structure en l'interrogeant afin d'identifier les potentielles insatisfactions et recommandations de la clientèle

C.5.3.2 – Participer aux actions de fidélisation de la clientèle de la structure en mobilisant des outils spécifiques afin de susciter l'adhésion

C.5.3.3 – Utiliser des arguments commerciaux en consultant le responsable de la structure afin de fidéliser la clientèle et offrir des produits ou services additionnels

A.5.4 – Utilisation d'outils de marketing afin de faire la promotion des actions de prospection et de fidélisation

C.5.4.1 – Identifier les outils marketing utilisés dans la structure de fitness en collaborant avec la direction afin de préparer une campagne de promotion

C.5.4.2 – Utiliser différents outils marketing en les intégrant à des actions promotionnelles afin d'assurer la prospection et la fidélisation des clients

A.5.5 – Utilisation des techniques de vente adaptées au contexte et à la structure

C.5.5.1 – Présenter un argumentaire commercial pour les produits concernés en mobilisant les éléments donnés par la direction afin de cibler ses clients avec prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap

C.5.5.2 – Créer un climat favorable avec ses prospects et ses clients en utilisant les codes professionnels de la structure afin de favoriser l'acte d'achat

C.5.5.3 – Questionner le prospect ou le client en utilisant un guide d'entretien type afin de cerner ses besoins avec prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap

C.5.5.4 – Utiliser un système argumentaire en consultant sa direction afin de faire face aux objections des prospects et clients existants

A COMPLETER PAR L'ORGANISME HABILITE

Organisme habilité :

Date de réception du livret 2 :

Nom de l'accompagnateur VAE :

A COMPLETER A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN AVEC LE CANDIDAT

**Grille d'évaluation VAE - 1/2
CQP INSTRUCTEUR FITNESS**

Identité du candidat :	Modalités de l'entretien d'évaluation :
Nom :	Date :
Prénom :	Lieu de l'épreuve :
Signature :	Heure de début :
	Heure de fin :

DEMANDE DU CANDIDAT CONCERNANT LA VAE

TOTALITE DE LA CERTIFICATION	PAR BLOCS DE COMPETENCES				
<input type="checkbox"/> RNCP XXX	<input type="checkbox"/> RNCPXXX BC01	<input type="checkbox"/> RNCPXXX BC02	<input type="checkbox"/> RNCPXXX BC03	<input type="checkbox"/> RNCPXXXBC04	<input type="checkbox"/> RNCPXXXBC05

Rappel des modalités d'évaluation : Examen du livret 2 VAE / Entretien avec le candidat

Examen du livret VAE 2 dans lequel le candidat formalise son expérience, pour ce faire, il y décrit et analyse les activités qu'il a menées, pour démontrer les compétences, aptitudes et connaissances acquises en lien avec la certification demandée.

L'entretien devra s'articuler entre une présentation du dossier (livret 2 VAE) suivi par des questions-réponses par le jury d'évaluation.

L'entretien devra durer entre 30 minutes minimum et une heure maximum.

	Après examen du livret 2 VAE et avant l'entretien	A l'issue de l'entretien
Bloc de compétences RNCPXXX BC01 Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est partielle, à approfondir lors de l'entretien	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est reste partielle après l'entretien
Bloc de compétences RNCPXXX BC02 Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est partielle, à approfondir lors de l'entretien	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est reste partielle après l'entretien
Bloc de compétences RNCPXXX BC03 Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est partielle, à approfondir lors de l'entretien	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est reste partielle après l'entretien
Bloc de compétences RNCPXXX BC04 Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est partielle, à approfondir lors de l'entretien	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est reste partielle après l'entretien
Bloc de compétences RNCPXXX BC05 Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness »	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est partielle, à approfondir lors de l'entretien	<input type="checkbox"/> La description des activités du bloc de compétences est claire et précise, les compétences mises en œuvre sont bien explicitées <input type="checkbox"/> La description des activités est reste partielle après l'entretien

Evaluation des compétences et des indicateurs en lien avec la sécurité	Bloc de compétences RNCPXXX BC01	<input type="checkbox"/> MAITRISE <input type="checkbox"/> NON-MAITRISE
	Bloc de compétences RNCPXXX BC02	<input type="checkbox"/> MAITRISE <input type="checkbox"/> NON-MAITRISE
	Bloc de compétences RNCPXXX BC03	<input type="checkbox"/> MAITRISE <input type="checkbox"/> NON-MAITRISE

Grille d'évaluation VAE- 2/2
CQP Instructeur Fitness

Résultats de l'épreuve VAE

Identité du candidat

NOM :

Prénom :

EVALUATEUR 1

NOM :

Prénom :

Signature :

EVALUATEUR 2

NOM :

Prénom :

Signature :

**SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EPREUVE :
PROPOSITION DES EVALUATEURS**

- Aucun bloc de compétences**
- Acquisition partielle de la certification**
- Acquisition totale de la certification**

Commentaires :

(Indiquer les circonstances de manière explicite et circonstanciée en cas de non-acquisition de bloc de compétences ou d'acquisition partielle)

BLOC(S) EVALUE(S) LORS DE LA VAE

Bloc de compétences RNCPXXX BC01

Préparer et animer des séances d'initiation et de découverte de « fitness en cours collectifs »

- Avis Favorable**
- Avis Défavorable**

Bloc de compétences RNCPXXX BC02

Préparer et animer des séances d'initiation, de découverte de « fitness en musculation et personal training »

- Avis Favorable**
- Avis Défavorable**

Bloc de compétences RNCPXXX BC03

Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

- Avis Favorable**
- Avis Défavorable**

Bloc de compétences RNCPXXX BC04

Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

- Avis Favorable**
- Avis Défavorable**

Bloc de compétences RNCPXXX BC05

Participer aux actions de marketing et de vente pour l'acquisition et la fidélisation des adhérents dans une structure de fitness »

- Avis Favorable**
- Avis Défavorable**

ANNEXE N °5 : Modèle de certificat de qualification professionnelle

 OC Sport Organisme Certificateur de la branche du Sport	 CPNEF Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Sport	Numéro du certificat \${N° diplôme}	 active Association Française des Entraîneurs de Fitness
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE			
Instructeur Fitness Option : \${Option / Mention}			
<ul style="list-style-type: none">- Active - FNEAPL et la Fédération Nationale de Fitness déléguées pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'instructeur fitness,- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du XX MOIS 202X et pour une durée de X ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, RNCPXXXXX, code NSF 335,- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,- Vu l'avenant n°159 du 25 mars 2022 à la CCNS portant création du CQP,- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),- Vu la décision délibérative du jury réuni le \${Date du jury} à \${Lieu du jury}			
L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d' Instructeur Fitness, \${Option / Mention}			
Niveau 3 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications, à \${Prénom} \${Nom de naissance} né(e) le \${Date de naissance} à \${Lieu de naissance}, (\${Pays de naissance})			
Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine des activités de la forme.			
Fait à Paris, le \${Fait le}			
Pour la CPNEF sport La Présidence	Pour l'OC SPORT La Présidence	Le titulaire	
			



**ATTESTATION D'ACQUISITION DE BLOC DE COMPETENCES
DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

INSTRUCTEUR FITNESS
Option : \${Option / Mention}

Numéro d'attestation : \${Attestation}

- Active - FNEAPL et la Fédération Nationale de Fitness déléguées pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'instructeur fitness,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du XX MOIS 202X et pour une durée de Xns portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, RNCPXXXXX, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°159 du 25 mars 2022 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le \${Date du jury} à \${Lieu du jury}.

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent

à \${Prénom} \${Nom de naissance} né(e) le \${Date de naissance} à \${Lieu de naissance}, (\${Pays de naissance})

L'attestation de(s) unité(s) de compétences suivante(s) :

- RNCP36458BC01 : \${bloc1}
- RNCP36458BC02 : \${bloc2}
- RNCP36458BC03 : \${bloc3}
- RNCP36458BC04 : \${bloc4}
- RNCP36458BC05 : \${bloc5}

Fait à Paris, le \${Fait le}

Pour la CPNEF sport La Présidence	Pour l'OC SPORT La Présidence	Le titulaire
 	 	

POUR FAIRE ET VALOIR CE QUI DE DROIT
LES BLOCS DE COMPETENCES ACQUIS SONT VALABLES SUVANT LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR
ATTENTION, LA VALIDATION PARTIELLE NE VAUT PAS CERTIFICAT QUALIFICATION PROFESSIONNEL

ANNEXE N °7 : Voies de recours

GESTICERT,
1 rue de Thou,
69001 Lyon

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Article 1 : L'objet de la contestation

En application de l'article 24 du règlement du CQP Instructeur Fitness sont mises en place des voies de recours afin de solutionner les contestations relatives à l'obtention du CQP Instructeur Fitness initiées par un candidat.

Article 2 : Le demandeur

Dans tous les cas, le demandeur doit pouvoir justifier d'un intérêt à agir à l'égard de la décision contestée. Cet intérêt doit être personnel, légitime, direct et certain.

En fonction de l'objet de la contestation, les demandeurs peuvent être :

- le ou la candidat(e)
- ou tout autre personne morale ayant un intérêt à agir.

Dans tous les cas, le Président de la Commission de recours Sport pourra s'autosaisir d'une affaire, s'il constate un dysfonctionnement mettant en péril la rigueur ou l'équité dans la mise en œuvre du processus de certification du CQP.

Chapitre I - CONTESTATIONS RELATIVES À L'OBTENTION DU CQP INSTRUCTEUR FITNESS

Un candidat au CQP Instructeur Fitness peut souhaiter contester les conditions de refus d'attribution de celui-ci. La procédure est identique, quelle que soit la voie d'accès à la certification (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

Article 3 : Les motifs de la contestation :

Le candidat peut déposer un recours pour les seuls motifs d'erreur matérielle (ex. : erreur dans le report d'un résultat), de procédure (ex. : non-respect de la constitution du jury) ou pour des motifs de force majeure.

Article 4 : La procédure de contestation :

Le candidat peut :

1. dans un premier temps, formuler une demande en vue de consulter la synthèse de ses résultats au CQP auprès du président du jury du Délégué du CQP Instructeur Fitness dans un deuxième temps, déposer une demande de recours gracieux auprès du Délégué du CQP Instructeur Fitness ;
2. dans un troisième temps, si aucune solution n'a été trouvée entre le candidat et le Délégué, et seulement dans ce cas, déposer une demande devant la Commission de recours Sport.

4.1. Demande de consultation des résultats

Tout candidat peut demander à consulter la synthèse de ses résultats. La demande ne peut être faite que lorsque les résultats sont notifiés. Cette demande doit être formulée dans les quinze jours qui suivent cette notification auprès du Délégué.

Nota : S'agissant d'une démarche personnelle, le candidat ne peut consulter que sa synthèse et non celle des autres candidats.

4.2. Demande de recours gracieux auprès du Délégué

Si le candidat a constaté une erreur matérielle, un vice de procédure ou pour tout autre motif légitime, il peut formuler auprès du Délégué une demande de recours gracieux, par lettre RAR accompagnée des justificatifs utiles, dans le mois qui suit la notification des résultats (affichage et/ou lettre de notification) ou dans les quinze jours qui suivent la consultation de la synthèse des résultats.

4.3. Demande auprès de la Commission de recours Sport

La demande est formulée par lettre RAR auprès du Président de la CPNEF Sport en tant que Président de la Commission de recours Sport, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision du Délégué. Cette demande sera étudiée conformément au chapitre ci-après.

Chapitre II - LES COMMISSIONS DE RECOURS

Deux instances sont mises en place.

Article 5 : Commission de recours gracieux du délégataire

La Commission de recours gracieux est compétente pour instruire la demande du candidat au CQP et y apporter une solution amiable.

5.1. Composition

La Commission de recours gracieux du délégataire se compose de trois membres titulaires et de trois membres suppléants :

1. Le Représentant du délégataire qui assure la présidence de la commission et/ou son suppléant nommés par le délégataire,
2. Le Responsable hiérarchique du responsable de la commission concernée (VAE, habilitation ou évaluation),
3. Un Représentant des formateurs de l'organisme de formation concerné. Ou dans le cadre de la VAE, un expert désigné par le délégataire.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) peut être entendu à sa demande ou à celle de la commission.

Nota : Les responsables des commissions VAE, d'habilitation, les évaluateurs pourront être invités à présenter leurs remarques.

5.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet.

5.3. Décision de la Commission de recours Gracieux

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée. Les décisions sont prises à la majorité.

La décision de la commission de recours gracieux du délégataire du CQP Instructeur Fitness

1. La Commission de recours gracieux peut rejeter la demande du candidat. Dans ce cas, il peut former une demande devant la Commission de recours Sport dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de la Commission de recours gracieux du délégataire du CQP Instructeur Fitness
2. La Commission de recours gracieux peut considérer comme légitime la demande du candidat, en raison des motifs précités, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la Commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours gracieux est notifiée au demandeur par lettre RAR dans les quinze jours.

Article 6 : Commission de recours Sport

Pour rappel : Cette commission est compétente pour étudier les contestations relatives à l'obtention du CQP Instructeur Fitness quelle que soit la voie d'accès (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

6.1. Composition

La commission de recours Sport se compose de quatre membres :

1. Le Président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission, ou son représentant
2. Le Vice-président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission en cas d'absence du Président de la CPNEF ou son représentant
3. Le Président de l'OC SPORT ou son représentant
4. Le Vice-Président de l'OC SPORT ou son représentant

6.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours Sport se réunit sur convocation de son Président.

Le Quorum nécessaire pour qu'elle puisse délibérer valablement est de trois membres, au moins, présents.

6.3. Décision de la Commission de Recours Sport

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée.

À toutes fins utiles, et à son initiative, la Commission peut demander d'auditionner le délégataire et/ou le candidat. Dans ce cas, ils en seront informés préalablement, dans un délai raisonnable.

Les décisions sont prises à la majorité des présents, le Président ayant voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

¹³³ La commission de recours Sport peut soit :

1. Rejeter la demande du candidat. Le demandeur peut, s'il le souhaite former une action contentieuse.
 2. Considérer la demande du candidat légitime, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.
- Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours Sport est communiquée au demandeur dans les quinze jours, par lettre RAR, indiquant les voies de recours contentieuses.